



## **Conseil de Métropole**

### **Montpellier Méditerranée Métropole**

-----

**Séance publique du  
26/05/2016**

-----

**PROCES-VERBAL**

## **Monsieur le Président**

Conseil de Métropole du 26 mai 2016. Je vais demander à Catherine Dardé de bien vouloir me rejoindre, ainsi qu'à Maud Bodkin de bien vouloir venir à la tribune pour l'appel. Mademoiselle Bodkin pour l'appel.

Maud Bodkin procède à l'appel.

## **Maud BODKIN**

L'appel est clos, Monsieur le Président.

## **Monsieur le Président**

Merci, Mademoiselle Bodkin. Le quorum est très largement atteint. Nous pouvons valablement délibérer. Avant de procéder à la séance traditionnelle des informations et de l'ordre du jour, je voudrais demander à Monsieur Jean-Luc Frizot de venir avec moi auprès de la tribune. Nous allons remettre la médaille de citoyen d'honneur de la Métropole à Monsieur Jean-Luc Frizot, Directeur général de TaM, qui termine son mandat dans quelques semaines. A quelques jours de votre retraite, après six ans passés à nos côtés, dans l'exercice de votre fonction, Directeur général de TaM, je me dois officiellement de souligner vos qualités humaines, Monsieur Frizot, professionnelles, et je vais donc vous remettre dans quelques instants la médaille de la Métropole.

C'est à l'expert aux transports publics que je m'adresse, mais également à l'homme chaleureux, humain, et avec qui j'ai travaillé en toute confiance. Au début – je vais le dire parce que ce n'est pas marqué sur le papier –, Monsieur Frizot, en fonctionnaire d'une honnêteté scrupuleuse qu'il est, est venu me voir lorsque j'ai été élu Président de la Métropole. Il m'a dit : « *Monsieur le Président, je comprends les changements de majorité. Si vous le souhaitez, je peux démissionner de mon emploi et être remplacé.* » J'ai rendu à Monsieur Frizot sa lettre et je lui ai demandé de rester, parce que c'est quelqu'un de qualité et de confiance.

Une fois vos études réussies à l'Ecole supérieure de commerce de Dijon, vous avez travaillé dans plusieurs grandes entreprises de transport : adjoint au Directeur du Réseau urbain de l'Agglomération lyonnaise, délégué général de l'Association des transporteurs de Seine-et-Marne, Directeur des Rapides de Saône-et-Loire, Directeur régional du groupe Transdev Nord-Est, et enfin Directeur général de la TaM. Ces quarante ans de travail ont été dédiés aux transports et au service public, pour le public, et en soutenant les collectivités territoriales dans lesquelles vous étiez engagé.

Chaque fois, vous avez utilisé votre capacité à structurer, gérer, coordonner, vous avez su également puiser dans vos qualités personnelles qui vous font préférer la discussion au conflit, la conviction à l'imposition, la mise en valeur des autres à votre propre désir de reconnaissance. Pour tout cela, je tiens, au nom de toute l'assemblée ici présente, à vous remercier.

Si nous nous arrêtons quelques instants sur ces dernières années à Montpellier, force est de constater que notre opérateur TaM a solidifié, consolidé son mode de gestion et d'intervention. Cette structure, qui s'est développée de façon extraordinaire avec l'arrivée du tram, avait besoin de votre expérience et de votre solidité pour permettre à TaM de confirmer son rôle de partenaire de la mobilité pour notre collectivité. Nous avons ensemble lutté avec succès contre la fraude, développé des outils modernes pour favoriser l'accès aux transports et aux déplacements, finalisé la ligne 4 de tram, seule en France à fonctionner en circulaire, qui va desservir tout le centre de Montpellier et favoriser les correspondances avec tout le réseau. Nous fêterons cela ensemble le 1<sup>er</sup> juillet 2016, pour l'inauguration de la ligne 4.

Alors, à quelques jours de votre départ professionnel, puisque je crois savoir que le Bourguignon que vous êtes a choisi la belle ville de Montpellier pour y vivre les prochaines années, je vous souhaite au nom de tous les élus, particulièrement Isabelle Gianiel et Abdi El Kandoussi, Président de TaM, une belle retraite auprès de votre famille, dans la ville que vous avez choisie. Je sais pouvoir compter sur vous pour les mois et années à venir – puisque vous me l’avez proposé, Monsieur Frizot, et je l’ai accepté avec joie –, et sur les conseils qui sont les vôtres, ceux d’un homme honnête et éclairé. Au nom de toute l’assemblée métropolitaine de Montpellier Méditerranée Métropole, je vous fais citoyen d’honneur de la Métropole.

### **Jean-Luc FRIZOT**

Si vous en faites trop, vous allez m’empêcher de parler, de dire quelques mots.

Bien évidemment, un grand merci. Je suis extrêmement touché de l’honneur qui m’est fait et, au travers de l’honneur qui m’est fait, c’est bien sûr tout le travail de l’entreprise que j’ai eu l’honneur et que j’ai la fierté de diriger encore quelques jours, qui est reconnu. J’associe bien évidemment mes collaborateurs à tout le travail qui a été fait.

Je suis d’autant plus touché d’être nommé citoyen d’honneur de la ville de Montpellier, que c’est devenu un peu ma ville de cœur. C’est vrai que je ne quitte pas la Bourgogne facilement, mais j’ai pris beaucoup d’attaches et j’aime beaucoup cette ville de Montpellier, cette Métropole. Je vais d’ailleurs y rester.

J’ai fait quarante ans de transport public, je ne vais pas être trop long. C’est vrai que j’ai passionnément aimé cette mission de transporteur, mais si je l’ai fait, je vais rappeler qu’en 1982 une grande loi a été votée – je considère que c’était une grande loi – : la loi de décentralisation et d’orientation du transport intérieur. Entre autres, elle dit qu’il faut, pour les gens comme moi, continuer à travailler avec les services décentralisés de l’Etat, mais que c’est encore mieux de travailler avec les élus locaux. C’était une excellente idée, que de travailler avec les élus locaux. Pendant quarante ans, j’ai travaillé avec vous et j’y ai mis beaucoup de passion et beaucoup d’intérêt. C’est sans doute cela qui m’a amené à rester dans le transport public de voyageurs.

C’est un métier bien évidemment d’hommes, de management, mais c’est aussi un métier où l’on ne peut pas faire de bons transports publics si entre l’autorité organisatrice, l’assemblée que vous êtes, l’opérateur que je représente et les équipes techniques vers lesquelles je me tourne avec beaucoup de chaleur et d’estime, il n’y a pas effectivement de l’estime, de la confiance réciproque, de l’envie de coconstruire ; dans ce cas, on ne fait pas du bon transport public, du transport public efficace et avec le souci du bon emploi des deniers publics. Sur ce plan-là, vous m’avez beaucoup, beaucoup donné, et je voulais vous en remercier.

Si vous m’autorisez une petite audace de jugement, j’ai fréquenté énormément d’élus locaux dans tous les coins de France et de Navarre en quarante ans. Je suis en mesure de vous confirmer que c’est à Montpellier que nous avons les meilleurs.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur Frizot. Merci d’avoir accepté de rester en poste jusqu’à l’inauguration de la quatrième ligne de tram qui est votre travail. Nous tenions absolument, avec Madame Gianiel, Abdi El Kandoussi, Christian Fina, Directeur Général des Services, à ce que vous soyez présent pour l’inaugurer avec nous. Merci beaucoup.

### **Monsieur le Président**

Je vais passer à un certain nombre d’informations qui intéressent le Conseil de Métropole. D’abord, un courrier dont je vous fais part. Non, je me suis trompé, je n’en fais pas part : la prochaine fois.

Je voudrais revenir sur un certain nombre d'événements qui se sont produits et qui ont pu mettre en lumière la Métropole de Montpellier, notamment dans le secteur sportif, puisque personne ne comprendrait que je ne souligne les exploits de nos équipes.

En premier lieu, je voudrais féliciter l'équipe de rugby de Montpellier qui a conquis un titre européen pour la première fois de l'histoire.

Ensuite, les filles du BLMA Lattes-Montpellier, les basketteuses qui ont fait un exploit historique : gagner la même année la Coupe et le Championnat de France.

Je voudrais féliciter l'équipe de handball, le MHB, qui a remporté le Final 4, et quelques semaines après la Coupe de France à Paris, à Bercy, devant le Paris-Saint-Germain. Deux titres la même année.

Je voudrais m'attarder deux minutes pour vous dire combien les filles de l'équipe de rugby de Montpellier ont été courageuses en finale du Championnat à Massy, à côté d'Orly, où je les ai rejointes sur la pelouse avec Christian Fina, et où elles ont perdu contre Villeneuve-d'Ascq. Elles se sont défendues jusqu'au bout et je voudrais les féliciter, comme je félicite l'équipe de football féminine de Montpellier qui sur le stade des Alpes à Grenoble a perdu 2-1 contre Lyon à la dernière minute, un tir en pleine lucarne impossible à arrêter. Mais elles étaient toutes les deux en finale.

Je voudrais également féliciter l'équipe de volley et l'équipe de foot de Montpellier qui ont fait une saison complexe et qui sont arrivées à se maintenir au plus haut de la compétition nationale. L'exploit, c'est quelquefois de gagner, mais c'est quelquefois aussi de se maintenir à haut niveau. Cela a été le cas pour les deux équipes.

Je n'oublierai pas, et je finirai par elles, les jeunes femmes de Lattes-Montpellier, l'équipe de handball qui a été championne de France pour la première fois. Nous fêterons leur victoire avec les handballeurs le 31 au balcon de l'opéra Comédie. Le handball sera à l'honneur au travers des féminines et au travers de l'équipe masculine. Je le fais avec autant de joie que c'est le frère de Monsieur Fina qui est l'entraîneur, le coach de l'équipe de handball féminine de Lattes.

Je crois que pour tous ces bons résultats, nous pouvons remercier tous les sportifs de la Métropole qui portent Montpellier et la Métropole aux nues du sport en France. Nous sommes juste derrière Paris sur les équipes masculines, et il me semble que nous sommes à égalité, voire peut-être un peu devant pour les équipes féminines. C'est un excellent résultat et une excellente conjonction que nos équipes nous fournissent cette année.

Je voudrais vous rappeler que demain débutera la première Comédie du livre métropolitaine, dédiée aux littératures italiennes. L'inauguration se passera samedi matin à 10 heures sur la place de la Comédie. Vous y êtes tous conviés, évidemment.

Quelques renseignements supplémentaires sur les différentes rencontres que j'ai pu faire. D'abord, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Eric Piolle, le Maire de Grenoble, avec qui j'ai beaucoup échangé et que j'ai invité à Montpellier, qui m'a promis de venir à Montpellier lors d'une invitation officielle. J'ai également rencontré Christophe Ferrari, Président de la Métropole de Grenoble, et Jean-Claude Gaudin avec Jean-Pierre Grand, Maire de Marseille et Président de la Métropole de Marseille. Je rencontrerai dans les prochains jours le Ministre de l'Economie et – je remercie René Revol pour son intercession – je rencontrerai Anne Hidalgo, à son invitation, à la mairie de Paris le 20 juin. Je tenais à vous faire part de tout cela.

Dans le cadre des informations Conseil, le prochain Conseil de Métropole aura lieu le 30 juin à 18 heures, et le dernier de l'année scolaire le 21 juillet, ici même, à 18 heures. Il n'y aura pas de Conseil au mois d'août,

comme d'habitude. Vous avez une série de documents, je ne vous les détaille pas, vous en prendrez connaissance, ils vous sont adressés sur chacun des pupitres.

## **AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Monsieur le Président**

L'affaire 1 est l'approbation de l'ordre du jour. Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour en retirant l'affaire numéro 4. L'affaire numéro 4 est le contrat de plan Etat Région, plus volet territorial, que j'avais programmé dans son intégralité. Une date avait été évoquée. Je remercie le Préfet Mailhos, et je remercie Monsieur Munsch, le Directeur Général des Services de la Région, et Monsieur Fina, Directeur de la Métropole.

La Région n'a pas inscrit à son ordre du jour le CPER de Montpellier et nous a fait savoir que les affaires n'étaient pas prêtes. Je retire cette affaire de l'ordre du jour car je souhaite que nous la votions ensemble, Région et Métropole. Pour ce qui est de la Métropole, le dossier est prêt. La preuve : je l'avais positionné à l'ordre du jour et vous en avez connaissance.

Je vais me permettre de citer la position de la Région telle qu'elle s'exprime par la bouche de sa Présidente dans *La Gazette* ce matin : « *Avez-vous avancé sur le CPER ?* » Réponse : « *Oui* (et je dis oui aussi, nous avons avancé), *nous allons le signer le 3 juin. Le CPER pour Montpellier, c'est 373 millions d'euros qui pour l'instant ne sont toujours pas engagés. Quant au contrat triennal qui porte sur 30 millions d'euros, j'ai reçu des demandes précises de Philippe Saurel, nous avons bon espoir de le signer d'ici la fin juin. Ce que j'ai proposé dès le 1<sup>er</sup> février, c'est que dans le contrat Région Métropole il y ait le détail des 30 millions d'euros. Nous sommes d'accord sur le protocole, plus le financement du tram et celui de la déviation de Montpellier à hauteur de 15 millions d'euros. Pour le tram, il s'agit du prolongement de la ligne 1, de la ligne 4 et de la ligne 5, pour un montant de 11 millions d'euros sur trois ans.* » Voilà comment s'exprime la Présidente de Région ce matin dans *La Gazette*.

Je note donc que les dossiers ne sont pas totalement prêts à la Région. Du côté de la Métropole, ils le sont, et je vous demande d'en prendre acte : je l'avais porté à l'ordre du jour. Je suis tout à fait favorable à attendre que les dossiers de la Région soient prêts. Si la date de fin juin proposée intègre à la fois le vote de la Métropole et celui de la Région, pour le CPER et pour le volet territorial, nous le signerons avec joie à la fin du mois de juin. Je ne ferai aucun commentaire supplémentaire.

La modification de l'ordre du jour est simple : ce sont 78 affaires moins l'affaire 4, c'est-à-dire 77 affaires. Je mets aux voix l'ordre du jour. Voulez-vous prendre la parole ? Monsieur Boumaaz et Monsieur Larue.

### **Djamel BOUMAAZ**

Très rapide, Monsieur le Maire. Je ne voterai pas sur l'ensemble des affaires que vous allez présenter aujourd'hui. En revanche, je me réserve le droit d'intervenir sur des débats publics qui me sembleront importants. Je ne participerai pas à l'ensemble des affaires que vous présenterez aujourd'hui, simplement.

### **Monsieur le Président**

Monsieur Larue.

**Alex LARUE**

Monsieur le Président, juste une petite question. Je souhaiterais que sur l'affaire numéro 7, un vote à bulletin secret soit proposé à l'assemblée sur le transfert de compétences. Je pense que c'est un vote important, structurant pour notre collectivité, et qu'il doit se faire en toute sérénité. C'est une proposition, ensuite vous en faites ce que vous voulez.

**Monsieur le Président**

Qui veut un vote à bulletin secret ? Il faut un tiers de l'assemblée. Vous êtes trois, donc le vote se fera à main levée. La politique, c'est debout, pas couché.

**Alex LARUE**

J'assume. OK.

**Monsieur le Président**

Je reprends, je fais revoter l'ordre du jour ainsi amendé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

## **AFFAIRE N° 2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2016**

**Monsieur le Président**

Affaire numéro 2 : il s'agit de l'approbation du procès-verbal. Vous avez pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Avez-vous des observations à formuler sur sa rédaction ? Monsieur Boumaaz ?

**Djamel BOUMAAZ**

Très rapide, Monsieur le Président. Vous connaissez mon engouement pour la transparence. Comme nous l'avons fait au niveau de la Mairie de Montpellier, je vous demanderai tout simplement qu'à l'avenir, au niveau des procès-verbaux, comme nous l'indiquait AntiCor, on mette les noms des élus qui s'abstiennent ou qui votent contre, pour une meilleure transparence au niveau de cette assemblée.

**Monsieur le Président**

J'ai noté votre remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

## **AFFAIRE N° 3 : APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Monsieur le Président**

Affaire 3 : il s'agit de l'extrait de synthèse des décisions prises. Avez-vous des questions à poser ou des observations à formuler ? Monsieur Boumaaz.

**Djamel BOUMAAZ**

Monsieur le Président, très court. C'est comme la boxe, comme vous le dites si bien : moins de trois minutes – mais moi ce sera un peu plus de trois minutes. Revenons sur l'article 5211-11 du Code général des collectivités territoriales et son application, décisions prises par le Président, vous-même – c'est la loi. Pouvez-vous nous donner des explications, Monsieur le Président, sur la décision numéro D2016-237 du 7 avril 2016 et celle du 25 avril de la même année, numéro D2016-296 ? Ces deux décisions m'interpellent. Il y en a d'autres, mais celles-là sont pas mal. Nous demandons des explications par rapport aux décisions que le Président a prises et qui n'ont pas été présentées en assemblée lors du dernier Conseil. Monsieur le Président de la Métropole a signé et a pris des décisions...

**Monsieur le Président**

Monsieur Boumaaz, ne vous fatiguez pas, je répondrai par écrit.

**Djamel BOUMAAZ**

C'est votre réponse, Monsieur le Président ?

**Monsieur le Président**

Oui.

**Djamel BOUMAAZ**

D'accord.

**Monsieur le Président**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRE N° 4 : HORS COMMISSION – CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2015-2020 – VOLET TRANSVERSAL METROPOLITAIN – ENGAGEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

L'affaire numéro 4 est retirée de l'ordre du jour.

**AFFAIRE N° 5 : HORS COMMISSION – DEMANDE DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES COMPETENCES ECONOMIQUES EXERCEES PAR LA REGION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire numéro 5 : il s'agit de faire une demande de transfert à la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées de la compétence économique. La loi NOTRe donne à la Métropole la possibilité de demander à la Région un certain nombre de compétences. Bien évidemment, la loi NOTRe donne aussi à la Région la pos-

sibilité de les refuser ou de les accepter. Pour une unicité d'action sur l'ensemble du territoire, je pense que demander le transfert de la compétence est une bonne chose pour la Métropole de Montpellier, d'autant que – vous l'avez vu – les derniers chiffres de la DIRECCTE sont extrêmement évocateurs, et que le Département de l'Hérault est le premier Département sur les treize dans les créations d'emplois récentes. Personne ne comprendrait que la Métropole ne soit pas directement associée à ce beau résultat.

Vous avez la parole. Qui demande la parole ? Madame Brissaud et Monsieur Grand, ensuite Monsieur Martin, Monsieur Rouilleault et Monsieur Revol. Madame Brissaud.

### **Anne BRISSAUD**

Monsieur le Président, chers collègues, si vous demandez aujourd'hui d'approuver un transfert de compétences économiques de la Région vers la Métropole, c'est, j'imagine, que vous devez avoir des informations qui vous laissent penser que la Métropole pourrait être oubliée dans le plan régional économique proposé par les socialistes de la Région. C'est peut-être le résultat de votre campagne aux élections régionales, et je rappelle que vous aviez justifié votre candidature pour mieux défendre Montpellier.

Encore une fois, force est de constater que c'était une très mauvaise stratégie, surtout qui risque d'être pénalisante pour Montpellier. Si vous avez des informations en ce sens, je vous demanderai de bien vouloir nous les communiquer puisque votre prérapport ne m'a pas du tout convaincue de l'utilité de ce transfert de compétences.

Par ailleurs, vous avez laissé entendre, en supprimant l'affaire 4, que vous étiez en bonne voie pour trouver un accord avec la Région sur le plan Etat Région. Et je me dis que c'est plutôt incohérent de forcer, ou en tout cas d'essayer de récupérer la compétence économique de la Région, sachant que la Région ne semble pas du tout favorable à ce transfert de compétence. Cela paraît incohérent dans le cas où l'on est encore en train d'essayer de trouver un accord – que vous dites avoir quasiment trouvé sur le plan Etat Région. A moins que la Région ne vous ait laissé entendre que cet accord est possible, que ce transfert de compétences est possible, cela ressemble à une opération de communication plus qu'autre chose, ou à un nouveau mensonge.

### **Monsieur le Président**

Merci Madame Brissaud. Intéressant. Monsieur Grand.

### **Jean-Pierre GRAND**

D'abord, visiblement nos collègues ne savent pas que ce n'est pas parce que nous allons prendre la compétence que nous aliéons la compétence de la Région. C'est une délégation de compétence sur les compétences que nous exerçons déjà et que nous entendons continuer, comme à Castelnau Eurêka avec tout ce que nous faisons, avec mille opérations.

Je voudrais dire, Monsieur le Président, que cette affaire naturellement est d'une importance capitale. Elle a fait l'objet au Sénat d'un très long débat. Nous avons été deux à l'origine de ce débat : Gérard Collomb pour la Métropole de Lyon et moi-même pour mon groupe. Au départ, ce n'était pas gagné car la loi excluait ce genre de chose, mais au fil des débats, au fil du travail parlementaire assez classique (mais dans cette affaire-là c'était très prégnant), au fil des jours, au fil des heures, un consensus s'est dégagé et le gouvernement naturellement a donné son accord – gouvernement auquel appartenait, je le rappelle, Madame Delga.

Aujourd'hui, c'est l'application d'une évolution de la loi qui a eu lieu à partir du Sénat, qui a ensuite été acceptée par l'Assemblée nationale, parce que c'était une évidence. Cette évidence va se traduire par une demande de transfert. La deuxième partie de l'évidence : la Région naturellement l'accepte puisque l'on ne

lui enlève pas une parcelle de responsabilité. On continue à travailler comme l'on doit travailler, c'est-à-dire en partenariat économique entre la Région et les Métropoles. Il s'agit en fait d'une architecture nationale, et pas d'une architecture décidée uniquement pour la Métropole de Montpellier. Merci.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur Grand. Monsieur Martin.

**Hervé MARTIN**

Merci Monsieur le Président. Ce qui est indiqué dans l'affaire, ce n'est pas une délégation, c'est un transfert. La loi prévoit les deux, je suis d'accord, mais ce qui est indiqué et que l'on nous demande de voter est une demande de transfert, pas une demande de délégation. J'ai presque envie de dire, par rapport à ce que je voulais dire, que peu importe. Quand je lis les arguments donnés dans cette affaire, on parle du PIB produit dans les métropoles, on parle du dynamisme, de notre démographie dans notre Métropole, du nombre d'étudiants, de la jeunesse, du nombre de créations d'entreprises, etc.

Pour moi, il y a des éléments essentiels qui ne sont pas dits là et qu'il ne faut pas se cacher : c'est ce qui sous-tend normalement toutes nos politiques. D'abord, nous sommes dans une région – l'ex-région Languedoc-Roussillon – parmi les plus pauvres de France, et de loin. Nous sommes également dans un département – le département de l'Hérault – sur le podium des plus pauvres de France. Notre Métropole n'est pas un îlot de richesse au milieu de ce département et de cette région. Notre Métropole est pauvre, il faut le dire tel que c'est.

Ce n'est pas simplement pour dire que nous sommes pauvres : les populations vivent ces difficultés-là. Nous voyons d'ailleurs tous les jours des salariés, des populations en lutte pour essayer de lutter contre cet état de fait, de sortir la tête de l'eau. On nous plonge la tête dans l'eau par des mesures dogmatiques libérales ; on voit bien ce que cela donne dans d'autres pays du Sud de l'Europe, que ce soit en Grèce, au Portugal, etc.

**Monsieur le Président**

De qui parlez-vous, Monsieur Martin, pour les mesures dogmatiques libérales ?

**Hervé MARTIN**

De tous ceux qui pratiquent le dogmatisme libéral.

**Monsieur le Président**

C'est-à-dire le gouvernement que vous soutenez ?

**Hervé MARTIN**

Je ne soutiens pas ce gouvernement, mais si vous voulez que nous repartions là-dessus, je vais vous reparler de votre amitié avec Monsieur Valls, nous allons rentrer dans la guéguerre que je veux éviter. Laissez-moi poursuivre, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

L'amitié n'a rien à voir avec l'engagement politique.

## **Hervé MARTIN**

D'accord. Donc Madame Iborra, qui défend la loi travail actuellement, n'était pas votre première alliée dans la région Midi-Pyrénées ? C'est moi qui l'ai inventé sûrement. Nous pouvons jouer cette guéguerre-là. S'il vous plaît, laissez-moi terminer, Monsieur le Président.

Ce qui vient de se passer à la seconde même est exactement ce que je veux éviter. Je ne veux pas rentrer dans la partie de ping-pong que je comprends bien – suite à l'annulation de l'affaire numéro 4, et à entendre les premières interventions qui ont eu lieu juste avant moi –, à savoir : est-ce que ce sera la Métropole, est-ce que ce sera la Région ? On démontre que l'on a des muscles plus gros que l'autre. Je suis certain que dans quelque temps, nous aurons une réponse de la Région qui va venir expliquer qu'elle a des muscles plus gros que les nôtres, donc que c'est à elle de le faire.

Le constat est simple : région pauvre, département pauvre, Métropole pauvre, des populations qui n'en peuvent plus. Cela nécessite une seule réponse politique de notre part, c'est que nous nous mettions tous autour de la table, pas pour tirer la couverture à soi, pas pour dire : « *Je veux les compétences qui vont me permettre de faire mieux que le voisin.* », non. Nous nous mettons autour de la table, les élus régionaux, les élus départementaux, les élus communaux, les élus des Métropoles et des Agglomérations, et nous disons : « *Nous sommes dans les territoires les plus pauvres de France, que faisons-nous pour en sortir ?* »

A la place de cela, nous avons droit à cette petite guéguerre qui se poursuit, c'est une bataille de plus dans la guéguerre. Vous comprendrez que je n'ai pas du tout envie de me mêler de cette guéguerre-là, donc je m'abstiendrai sur cette affaire en attendant qu'enfin nous puissions jouer le jeu de la coopération. Ce n'est ni plus ni moins le discours que je tenais au moment du passage en Métropole, et quand nous discutons de l'intérêt (ou pas) de la loi NOTRe. Je vous remercie.

## **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Martin. Monsieur Rouilleault.

## **Henri ROUILLEAULT**

Monsieur le Président, chers collègues, je voterai la délibération qui est proposée mais je pense que préalablement, il faut lever un certain nombre d'ambiguïtés en rappelant ce que dit la loi NOTRe. Vous avez rappelé la loi MAPTAM, il faut compléter en disant ce qu'apporte la loi NOTRe.

Premièrement, la loi NOTRe supprime la compétence générale aux Régions. C'est son article 1. Deuxièmement, la loi NOTRe réaffirme très fortement la compétence de la Région en matière de définition des orientations concernant le développement économique, le rayonnement international et l'innovation. Troisièmement, je pense qu'il faut relire attentivement l'article 3, qui dit : « *Le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aide.* » Il n'y aura pas un régime d'aide différent à Montpellier, à Toulouse ou ailleurs dans la Grande Région ; en revanche : « *Il est également compétent pour décider de l'octroi des aides mais il peut déléguer cette compétence d'octroi des aides.* » Voilà exactement le cadre juridique dans lequel nous sommes aujourd'hui.

## **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur Rouilleault, merci beaucoup. Je vous rappelle qu'avec la Région, nous devons concevoir un schéma régional de développement économique qui fait partie de la loi NOTRe. C'est l'article 2. Ce que je dis là n'a rien de surnaturel ou d'extraterrestre. Monsieur Revol.

## **René REVOL**

Monsieur Rouilleault a raison. La structuration de l'aide régionale sera décidée par la Région – Région qui comme vous le savez a pris une grande dimension et a fait diminuer son caractère de proximité. L'ampleur des sommes concernées n'est pas secondaire. C'est une action économique qui va bien plus loin que celle que nous avons aujourd'hui en responsabilité sur le territoire.

Il s'agira, à ce moment-là, parfois de subventionner directement des entreprises privées, ce que nous ne faisons pas actuellement. Le Conseil régional, au moment où nous parlons, siège et décide d'attribution de subventions à des grands groupes comme à des petites structures, comme à l'économie sociale et solidaire, et ce sont des sommes importantes. Or, qu'il s'agisse de l'ancien Conseil régional du Languedoc-Roussillon, de l'ancien Conseil régional Midi-Pyrénées, ou de l'actuel Conseil régional dans son budget supplémentaire d'aujourd'hui, il ne conditionne ses subventions à rien.

Monsieur le Président, je suis favorable à ce que nous acquérions cette possibilité qui s'insérera dans un régime d'aide qui ne sera pas défini par nous, mais je propose que notre collectivité pose des conditions en termes d'emploi, en termes sociaux, en termes environnementaux, pour qu'il y ait égalité et pour que nos concitoyens s'aperçoivent que lorsque nous aidons telle ou telle entreprise, en échange de cette aide il y a un retour en termes d'emploi et en termes d'environnement. Je crois que si nous faisons cela, nous serions innovateurs, avec quelques Métropoles de France qui le font déjà.

## **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Revol. Qui souhaite s'exprimer ? Je mets aux voix l'affaire 5. Pardon, Madame Frêche.

## **Julie FRECHE**

Je souhaiterais ne pas prendre part au vote, dans la mesure où je travaille...

## **Monsieur le Président**

Vous avez raison, merci. Madame Frêche dit qu'étant fonctionnaire à la Région, elle ne prend pas part au vote. Madame Lloret est dans le même cas.

Je mets aux voix l'affaire 5. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions, adoptée à l'unanimité des exprimés.

## **AFFAIRE N° 6 : HORS COMMISSION – COMMISSION LOCALE POUR L'EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES REGION-METROPOLE – DESIGNATION**

## **Monsieur le Président**

Affaire numéro 6, commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées Région-Métropole. En effet, s'il y a un transfert de compétences, il faut mettre en place une commission de transfert des charges – la même chose qui a été faite au Département de l'Hérault et la même chose que nous avons réalisée ici à la Métropole. Cette commission de transfert des charges est présidée, je vous le rappelle, par le Président de la Chambre régionale des comptes. Nous avons donc à délibérer sur les élus qui vont y siéger. Je vous propose la même liste que pour le Département, c'est-à-dire votre serviteur, Monsieur Jaoul, Monsieur Grand et Monsieur Léviata.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Adoptée à l'unanimité des exprimés.

## **AFFAIRE N° 7 : HORS COMMISSION – DEMANDE DE TRANSFERT DE COMPETENCES DU DEPARTEMENT A LA METROPOLE**

### **Monsieur le Président**

Affaire numéro 7, il s'agit là du transfert de compétences lié à la loi NOTRe entre la Métropole et le Département de l'Hérault. Cette délibération, c'est le fait de prendre acte de l'état des discussions et du positionnement des collectivités sur le transfert des compétences. La loi NOTRe demande qu'il y ait un transfert de compétences du Département vers la Métropole. Le minimum des compétences transférées est évalué à trois compétences plus la voirie, tout ou partie.

La demande a été faite au Département de l'Hérault des trois compétences obligatoires suivantes : le fonds d'aide aux jeunes, le FAJ, le FSL, le fonds solidarité logement, la culture, et la voirie, à part. Nous avons tenu, avec le Président du Conseil départemental, trois réunions de concertation et de travail pendant lesquelles j'ai proposé au Président le transfert des trois compétences. Je rappelle que la loi NOTRe est très claire. Ce n'est pas moi qui l'ai faite, la loi, ce sont les Députés et les Sénateurs, les Parlementaires – laissez-moi finir, j'y vais doucement, je ne veux pas me tromper. Les Députés, les Sénateurs, les Parlementaires sont censés ne pas ignorer les lois qu'ils votent.

Ainsi, j'ai proposé les trois compétences que je vous ai indiquées tout à l'heure, au bout de trois réunions dont les dates sont marquées dans la délibération. Au terme de la dernière réunion, le Président du Conseil départemental m'a fait savoir qu'il n'y avait pas d'accord avec la Métropole, et il l'a signifié par voie de presse. Ce n'est pas moi qui ai communiqué. Dans le cas où il n'y a pas d'accord sur le transfert des compétences, la loi NOTRe est très claire : l'ensemble des compétences du Département échoit à la Métropole. Il s'agit là de huit compétences – excepté les collèges qui restent au Département, à moins que le Département souhaite les transférer à la Métropole et que la Métropole les accepte.

A ce jour, le Président du Conseil départemental a acté qu'il n'y avait pas d'accord avec la Métropole et a demandé que les huit compétences soient transférées à la Métropole. Cette délibération prend acte de cela.

Lorsque j'ai rencontré le Président du Département sur la compétence culture, il m'a indiqué qu'il voulait faire un EPCC qu'il présiderait, puis il m'a indiqué qu'il était en négociation avec la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées pour faire acheter le Domaine d'O par la Région. Tout cela n'intervient pas dans le cadre de la loi. La loi est claire : la Métropole demande trois compétences au Département, c'est le but même de la loi NOTRe. Lorsque les Députés l'ont votée avec les Sénateurs, ils savaient bien que c'était le transfert de compétences du Département vers la Métropole qu'ils votaient, ou alors ils votent sans savoir, ils votent n'importe quoi. Je n'y crois pas. Je fais confiance aux élus de la république. Les Députés, les Sénateurs votent en connaissance de cause, surtout sur des lois qui réforment complètement le fonctionnement des institutions territoriales.

Ainsi, les trois compétences demandées ne sont pas acceptées par le Département, donc la loi s'applique tout bêtement. La loi ne prévoit pas de délibérer, mais en accord avec le Préfet, comme je n'ai pas communiqué – ce n'est pas moi qui ai communiqué –, je souhaitais que dans un souci de transparence, l'assemblée se prononce sur un état de fait, c'est-à-dire prenne acte de l'état des discussions qui se sont produites de la bouche même du Président du Département, pas de la mienne, entre le Département de l'Hérault et la Métropole. D'où cette délibération qui vous est proposée et qui concerne le transfert des compétences départementales vers la Métropole.

Voilà, sommairement et rapidement, l'état des lieux et le contenu de cette affaire. Qui demande la parole ? Monsieur Calvat, Monsieur Pellet, Monsieur Larue, Madame Guiraud, Monsieur Pastor. Il faut que chacun s'exprime ! Que l'on ne me dise pas que je n'ai pas voulu donner la parole. Madame Bouallaga, en rapport ? J'aime le rap, vous pouvez y aller. Monsieur Domergue, Monsieur Boumaaz, allez-y, c'est le moment, les gars ! Monsieur Revol et Monsieur Jaoul. Je fais voter la liste. Monsieur Calvat, Monsieur Pellet, Monsieur Larue, Madame Guiraud, Monsieur Pastor, Madame Bouallaga, Monsieur Domergue, Monsieur Boumaaz, Monsieur Revol, Monsieur Jaoul, Monsieur Savy et Monsieur Rouilleault. Tout le monde est OK ? Je mets aux voix la liste. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Monsieur Calvat a la parole.

## **Renaud CALVAT**

Monsieur le Président, merci. Mes chers collègues, comme vous nous l'avez présenté, la loi NOTRe prévoit en 2017 le transfert de trois à neuf blocs de compétences exercées par le Département vers la Métropole, en totalité ou en partie, après une phase d'intense concertation. En cas de désaccord acté entre les deux parties, huit blocs sont d'office transférés du Département à la Métropole, excepté les collèges, et le Département perd son droit d'intervention dans l'ensemble des domaines transférés.

Il est évident que cette situation sera fortement préjudiciable à l'ensemble des habitants des 31 communes de la Métropole. Pour cela, il nous est proposé de nous prononcer sur le transfert partiel de trois compétences aujourd'hui. Il est en effet légitime qu'une partie des investissements dont a besoin la Métropole pour son développement soit financée par l'ensemble des habitants du département car ils sont utilisés par l'ensemble des habitants du département.

Afin de mener à bien nos projets sans augmenter les taux d'imposition, ce qui est votre engagement premier Monsieur le Président, et je vous assure que je le fais mien, nous aurons donc besoin de partenariats solides, respectueux et constructifs. A plusieurs reprises ces dernières semaines, vous avez, Monsieur le Président, manifesté la volonté de récupérer la compétence culture du Département. Vous l'avez d'ailleurs écrit récemment au Président Mesquida.

Nous connaissons tous ici l'attachement de Kléber Mesquida à la compétence culturelle départementale. Même si le Domaine d'O ne représente qu'une partie de l'action culturelle départementale dans le Grand Montpellier, il est un des éléments moteurs de sa réussite. Ce qui se crée au Domaine d'O est partagé dans tout le département, à Sortie Ouest à Béziers, à la Cigalière à Sérignan, au Sonambule à Gignac, à l'Albarède à Ganges. Je ne pourrai ici citer tous les collèges de l'Hérault dans tous les territoires, qui sont partenaires du Domaine d'O.

Le Président Mesquida y est attaché tout simplement car le Domaine d'O est au service de tout l'Hérault, au service de tous les Héraultais, donc aussi de la Métropole. Dans un courrier qui vous a été adressé par Kléber Mesquida mardi, il y a trois jours, plusieurs propositions vous ont été faites, Monsieur le Président. Entre autres, une particulièrement innovante vous présente la création d'un établissement public de coopération culturelle dans lequel Département et Métropole pourraient intervenir et agir ensemble, dans le cadre d'une gouvernance partagée et respectueuse que vous saurez construire, je n'en ai aucun doute.

D'autres propositions vous ont été faites concernant les actions de solidarité ou les aménagements routiers structurants. Monsieur le Président, régulièrement, vous nous avez fait part de l'atmosphère de profond respect mutuel qui entourait vos rencontres avec le Président Mesquida. Je vous propose de ne pas fermer la porte qui est ouverte et de reporter de quelques semaines la délibération que vous nous soumettez aujourd'hui. Laissons encore sa chance au dialogue. Que seront, dans l'histoire de notre Métropole, ces quelques semaines supplémentaires de discussion, si nous parvenons ensemble à trouver un accord utile à tous ?

Si vous refusez de reporter cette délibération, je m'abstiendrai au moment du vote, mais nous savons tous que si le chemin de la sagesse est souvent le plus difficile à prendre, c'est toujours celui qui nous amène le plus loin. Je vous fais confiance et je vous remercie de m'avoir écouté.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Calvat. Je ne reporterai pas la délibération. A vous entendre, on dirait que c'est moi qui ai fait une faute. Mais qui a voté la loi NOTRe ?

### **Renald CALVAT**

Ce n'est pas le sujet.

### **Monsieur le Président**

Qui a communiqué sur ses intentions de nous transférer les huit compétences ? Ce n'est pas moi. Quand même ! On ne peut pas réécrire l'histoire comme cela, en permanence. Je ne veux pas polémiquer. Je comprends la position des uns et des autres, je ne suis pas né de la dernière pluie. Si je suis interrogé sur un certain nombre de chiffres qui vous ont été indiqués – j'en ai pris quelques-uns ici qui sont tirés pour certains du rapport de la Chambre régionale des comptes –, je me ferai un devoir de vous les transmettre. Si vous êtes d'accord, nous allons rester sur les principes ; sinon, je le ferai. Monsieur Pellet.

### **Yvon PELLET**

Monsieur le Président, moi je trouve que la présentation de cette affaire ce soir au Conseil est un peu prématurée. La loi dit que le transfert des compétences doit être acté au 1<sup>er</sup> janvier 2017, s'il y a accord, ou dans le premier semestre 2017 s'il n'y a pas d'accord, par le Préfet et le Président de la Cour des comptes. A ce jour, vous nous avez fait l'historique : trois rendez-vous, des discussions, esprit cordial, bon esprit, tout s'est passé dans la sérénité.

Personnellement, j'appartiens aux deux majorités, ici dans celle du Président Saurel, au Département dans celle du Président Mesquida. Je le revendique, c'est comme cela, c'est un choix. Je l'ai bien voulu. Quand je me suis présenté aux élections cantonales il y a deux ans, je savais qu'il y avait la loi NOTRe. Je suis de votre avis, on peut déplorer que la loi NOTRe ait été dépouillée au fur et à mesure des débats parlementaires, mais en France c'est la grande mode : on lance une idée, après on fait des amendements et on arrive aujourd'hui à ces problèmes.

J'ai été élu là-dessus, vous m'avez bien aidé, je vous en remercie, nous en avons discuté ensemble : je voulais participer à un transfert doux, intelligent, dans l'intérêt des onze villages du canton que je représente et de la Métropole. Aujourd'hui, mon constat : au travers des discussions, de ce que vous nous avez dit en Conférence des Maires et de ce que Kléber Mesquida nous a dit lors des bureaux au Département, vous auriez trouvé un accord sur le social, sur la solidarité, etc. Je trouve que c'est très bien. Sur les infrastructures routières, vous aviez trouvé un accord de principe, là aussi je trouve que c'est très bien. Sur les collèges, les halles aux sports, les restaurations scolaires collectives, un accord pouvait se trouver, c'est très bien, pour les deux. Entendez bien ce que je dis ce soir à Philippe Saurel, que je dis de la même façon à Kléber Mesquida : ces trois accords de principe, c'est faire de la politique autrement, en dehors des clivages politiques, des querelles d'hommes, dans l'intérêt des citoyens et des territoires. Je suis complètement d'accord.

Là où je ne suis pas d'accord, et vous le savez parce que je l'ai dit régulièrement en Conférence des Maires – Kléber Mesquida le sait aussi –, très clairement, c'est sur ce désaccord pour la culture. N'en déplaise à certains : pour moi et pour beaucoup de gens de ce territoire, la culture n'est pas du tout la compétence es-

sentielle de ces transferts. Nos populations, la culture elles en sont satisfaites, mais elles ont d'autres priorités. Pour nos concitoyens et pour moi-même, d'abord, la principale préoccupation est la solidarité avec les gens qui sont dans le besoin. Malheureusement, il y en a beaucoup. La principale préoccupation, ce sont les infrastructures routières et de transport pour ceux qui travaillent tous les jours et qui doivent se déplacer, vous en savez quelque chose. On parle de la ligne 5, on parle de tout cela, vous avez bien pris le problème, vous le connaissez parfaitement. Bien sûr, l'économie, vous venez de l'évoquer tout à l'heure avec les transferts de la Région. Ce sont les compétences les plus importantes.

Derrière, il y a la culture. Que je sache, le Domaine d'O, le château d'O, le théâtre Jean-Claude Carrière, tous ces établissements ne sont pas utilisés sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Une proposition est faite, au travers de l'EPCC, de mettre la Métropole et le Département ensemble. Le Vice-Président à la culture au Département est Renaud Calvat, Maire d'une ville de 6 000 ou 7 000 habitants de la Métropole dans votre majorité : je vois le boulot qu'il fait. Bernard Travier fait un excellent boulot ici à la Métropole. Je me dis qu'avec ces deux personnes et un peu d'intelligence, nous arriverions à bâtir de jolis programmes pour les gens de la Métropole et pour les gens de notre département.

Je vous le répète chaque fois : s'il y a désaccord jusqu'au bout, je me fais du souci pour les finances de notre Métropole. A chaque réunion à laquelle nous participons avec notre ami Max Lévi, il nous fait l'état des lieux, il nous fait ses projections à 2017, 2018, 2019, nous voyons que les finances de la Métropole sont tendues comme celles des Départements, comme celle des Communes. Je crois que là-dedans nous sommes tous logés à la même enseigne. Je vois les réalisations, et je le dis souvent : la piscine de Saint-Brès, depuis 2007-2008 on en parle et nous pourrions peut-être y tremper nos gambettes en 2018 dans le meilleur des cas. Il y a des difficultés.

Je vois aussi les difficultés que nous avons, depuis que nous avons transféré la compétence voirie des Communes à la Métropole, pour mettre tout cela en route, malgré la bonne volonté des responsables de pôles, des services. C'est lourd et ce n'est pas facile à faire. Si demain nous ne nous entendons pas, si nous transférons l'ensemble des routes, de la solidarité, de la culture, avec ce que vous annoncez, que vous revendiquez – et vous avez entièrement raison –, aucune augmentation de fiscalité, je me dis qu'il y aura un gros problème. Si la loi NOTRe avait été appliquée dans son intégralité dès le départ, il y aurait le transfert de la part de fiscalité aux Métropoles. Là, elle n'est pas prévue. Ce n'est pas demain la veille que cela va se faire, avec les gouvernements qui sont en place.

Je vous dis une chose : trouvez un bel accord, intelligent et bien construit, dont nos populations vous remercieront, qui nous permette d'arriver sereinement dans un bon partenariat, qui privilégie l'intérêt des citoyens de ce territoire. Ce partenariat va nous permettre d'arriver à la mise en place de cette loi NOTRe définitive dans les années 2020. Là-dessus, je le sais, Philippe me le dit souvent : « *La politique, ce n'est pas un monde de Bisounours.* » Je suis complètement d'accord mais l'on peut faire de la politique autrement, dans l'intérêt général, sans copinage et en faisant fi des querelles d'ego, de personnes, pour l'intérêt général de ce territoire. Voilà ce que je voulais vous dire.

## **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Pellet. Merci beaucoup. Cela appelle deux réponses de ma part. D'abord ce n'est pas du tout une querelle d'ego. Il n'y a pas un seul mot de Kléber Mesquida contre moi et il n'y en a pas un contre lui. Ce n'est pas un problème de querelle d'ego, c'est un problème de législation qui positionne les Métropoles d'une autre façon sur le territoire. Vous le savez bien. Ramener toujours les choses à des problèmes d'ego, c'est un peu facile.

Deuxième point : Monsieur Pellet, si la culture n'est pas fondamentale, je ne vois pas pourquoi ils ne la transfèrent pas.

Troisième point : six mois, il nous les faut pour transférer. Il ne faut pas affoler le personnel. Vous l'avez vu, vous les Maires, avec la voirie. Le Préfet a demandé aux Métropoles de faire des propositions avec les Départements et de les acter avant l'été afin que dans les six mois qui arrivent, il y ait l'intégralité des négociations. C'est normal que cela se négocie maintenant. Monsieur Larue.

### **Alex LARUE**

Monsieur le Président, chers collègues, quelques commentaires dans le désordre. Il y a quelque chose que vous ne dites pas avec la loi NOTRe : la loi NOTRe, comme le disait tout à l'heure l'un de nos collègues élus, a supprimé la compétence de générale pour les Régions, pour les Départements, mais elle ne l'a pas supprimée pour les communes. Cela veut dire en pratique que tous les Maires présents, même avec la loi NOTRe, ont le droit d'intervenir à l'envi sur les questions culturelles. Même si le Département conservait la compétence culture, vous auriez le droit, vous, Monsieur Philippe Saurel Maire de Montpellier, et tous les collègues Maires ici présents, d'intervenir sur le domaine de la culture.

A contrario, si le Département transférait dans le cadre d'un package global, suite à un désaccord, la culture, elle n'aurait plus du tout le droit d'intervenir, ce qui mettrait effectivement un coup à mon sens très fort contre le domaine culturel puisqu'il y aurait un seul guichet pour les Maires, notamment pour les manifestations culturelles et dans d'autres secteurs : le Président de la Métropole. Je pense que ce ne serait pas une bonne chose.

Deuxième remarque sur ce sujet : je me rappelle une de mes premières interventions en 2014, quand vous aviez retiré de l'ordre du jour purement et simplement la subvention relative au Printemps des comédiens au moment des élections départementales, en disant que tant qu'il n'y avait pas d'accord politique entre vous et Monsieur Vézinhét, vous ne donneriez pas la subvention. Laissez-moi finir s'il vous plaît.

### **Monsieur le Président**

Vous oubliez l'orchestre, Monsieur Larue. Ce n'est pas une relation entre moi et Monsieur Vézinhét. C'est une relation du Département à l'orchestre.

### **Alex LARUE**

Admettons, mais sur le Printemps des comédiens – est-ce que je mens, ou pas ? –, vous aviez conditionné le maintien de la subvention des 200 000 euros que vous n'avez jamais donnés. Cette année 2014, avec la grève des intermittents du spectacle, vous savez très bien que le Printemps des comédiens a failli disparaître à cause de l'absence de cette subvention. D'ailleurs, ce qui nous pend au nez c'est que le Printemps des comédiens déménage à Montagnac ou je ne sais où, à cause de vous. C'est le deuxième point.

Le troisième point que vous ne voulez pas évoquer, vous l'attendez peut-être, c'est la question du financement. Je suis sûr que vous avez vos chiffres. Je me suis rendu à l'invitation de Monsieur Mesquida vendredi soir parce que quand on m'invite je viens, je suis assez poli. J'ai trouvé cette réunion, même si je ne suis pas un militant socialiste, même si je ne suis pas inféodé au parti socialiste local – tout le monde le sait –, passionnante. J'aurais aimé que vous y participiez. J'aurais aimé que vous organisiez le même type de réunion, Monsieur Saurel, et je rêverais même que vous organisiez un débat public entre vous, Monsieur Mesquida et Madame Delga, sur l'ensemble...

### **Monsieur le Président**

Monsieur Larue, vous n'êtes pas maître de mon emploi du temps.

**Alex LARUE**

Je dis que j'aimerais.

**Monsieur le Président**

C'est terrible ! Je ne suis pas assez dur, je suis trop gentil. Personne n'a le droit de me dire ce que je dois faire dans l'heure qui vient. Est-ce que moi je me permets cela avec vous ?

**Alex LARUE**

Non.

**Monsieur le Président**

Alors ne le faites pas avec moi.

**Alex LARUE**

Je ne vous oblige pas à le faire, je vous dis que ce serait une bonne chose, dans l'intérêt – et je rejoins ce que disait tout à l'heure...

C'est une suggestion. Je pense que ce serait dans l'intérêt général que chacun d'entre vous explique son point de vue sur les conséquences financières. J'ai entendu vendredi soir – le DGS du Département l'a dit sous toute réserve et sous réserve du contrôle de la Chambre régionale des comptes – qu'entre 30 et 35 millions d'euros par an sur cinq ans ne sont à son avis... J'attends votre position et la réponse de Monsieur Lévitte sur le sujet.

Au dernier Conseil de Métropole, quand j'ai posé cette question sur votre plan B, vous m'avez renvoyé dans mes buts comme d'habitude, en me disant : « *Monsieur Larue, je n'ai pas de plan B, je n'ai que des plans A.* » J'attends votre plan A pour financer ces 30 ou 35 millions d'euros, si c'est le vrai chiffre. Si ce n'est pas le vrai chiffre, dites-le-nous et dites-nous comment vous allez faire. Comme le disait Monsieur Calvat, notre objectif commun est de ne pas augmenter les impôts. Là, nous vous suivrons. Mais je ne sais pas comment vous allez faire s'il y a entre 30 et 35 millions d'euros supplémentaires par an à financer. Voilà ma question.

**Monsieur le Président**

Donc, vous croyez Monsieur Mesquida et vous ne croyez pas le Député Mesquida.

**Alex LARUE**

Ce n'est pas le sujet. J'ai une vie à côté qui me passionne, je ne suis pas dans les querelles d'ego, je n'en ai rien à foutre. Excusez l'expression.

**Monsieur le Président**

Qu'est-ce que vous racontez ? Nous ne faisons pas des querelles d'ego, nous faisons de la politique.

**Alex LARUE**

Je vous demande juste les vrais chiffres, Monsieur Saurel, et je pense qu'il est impossible dans la vraie vie de donner des mandats à quelqu'un pour négocier quelque chose si la personne qui négocie ne connaît pas en amont les conséquences du mandat.

**Monsieur le Président**

Monsieur Larue, vous êtes juriste. Vous savez très bien que quand il y a des transferts de compétences, il y a une commission de transfert des charges sous la responsabilité du Président de la Chambre régionale des comptes. Alors !

**Alex LARUE**

Alors, déclarez officiellement aujourd'hui qu'il n'y a aura aucun delta non financé pour la Métropole et je vous suivrai. Déclarez-le officiellement, je vous attends là-dessus et tout le monde vous attend là-dessus.

**Monsieur le Président**

Monsieur Larue, j'ai proposé aux citoyens 0 % d'augmentation d'impôt jusqu'à la fin du mandat. Est-ce que je m'engagerais dans un processus comme cela...

**Alex LARUE**

Je ne sais pas.

**Monsieur le Président**

... si je n'étais pas sûr de l'avis de nos Députés et de nos Sénateurs ?

**Alex LARUE**

Ce n'est pas le sujet.

**Monsieur le Président**

Si, c'est le sujet. Le sujet, c'est la loi NOTRe.

**Alex LARUE**

Engagez-vous sur le fait que vous allez financer le delta tout seul, sans augmentation d'impôt.

**Monsieur le Président**

Les 35 millions d'euros dont parlait Monsieur Mesquida ?

**Alex LARUE**

Par an, sur cinq ans. Je ne sais pas si ce chiffre est vrai. Je n'ai aucun moyen de le savoir.

**Monsieur le Président**

Alors, de quoi parlons-nous ? Adressez-vous au Président de la Chambre régionale des comptes.

**Alex LARUE**

Donnez-moi votre chiffre. Quel est votre chiffre ?

**Monsieur le Président**

C'est le Président de la Chambre régionale des comptes et la commission ad hoc qui statueront sur le transfert des charges.

**Alex LARUE**

Comment voulez-vous que nous vous donnions un mandat en amont si nous ne connaissons pas les conséquences financières du mandat que nous allons vous donner ? Ce n'est pas possible !

**Monsieur le Président**

Il faut poser la question aux Députés qui ont voté la loi.

**Alex LARUE**

Je ne vis pas chez les Bisounours. J'ai besoin de données financières aussi pour donner un mandat, et tant que vous ne nous donnerez pas le mandat, je voterai contre. Si je suis tout seul, je suis tout seul.

**Monsieur le Président**

Vous voterez contre.

**Alex LARUE**

Je voterai contre, cela ne va rien changer, je suis d'accord avec vous, mais au moins j'aurai ma conscience avec moi.

**Monsieur le Président**

Vous avez le droit de voter ce que vous voulez, Monsieur Larue.

**Alex LARUE**

Heureusement !

**Monsieur le Président**

Madame Guiraud.

**Isabelle GUIRAUD**

Monsieur le Président, parlons chiffres. L'intervention de Monsieur Larue tombe à point nommé. Je ne vais pas entrer dans le débat sur le fond, mais uniquement pour donner une information : je pense que tous mes

collègues ont reçu de la part du Président Mesquida un certain nombre de documents, dont un tableau qui récapitule les aides données aux Communes ; en tout cas données sur leur territoire. Il est mentionné dans ce document que pour la saison 2014-2015 du Chai du Terral, notre salle de théâtre à Saint Jean de Védas, la Commune aurait reçu 334 198 euros précisément.

Que vous dire ? J'aurais bien aimé les avoir, mais il doit y avoir une erreur de ligne, je ne sais pas. J'invite alors tous mes collègues Maires à vérifier les informations qui leur ont été transmises. Toujours est-il que quand on regarde le total général, un montant impressionnant, qui cherche peut-être à faire du catastrophisme ou à apeurer certains, je me pose des questions sur la véracité de ces chiffres.

**Monsieur le Président**

Merci Madame Guiraud. Je vous ferai un petit descriptif...

**Jean-Pierre GRAND**

Pareil à Castelnaud.

**Monsieur le Président**

... de certains chiffres qui vous ont été donnés.

**Renaud CALVAT**

Ces chiffres sont faux.

**Monsieur le Président**

Monsieur Calvat, ne vous inquiétez pas : j'ai des papiers, des colonnes, j'ai tout ce qu'il faut, et j'ai même le rapport de la Chambre régionale des comptes sur un certain nombre de sujets. Je vais vous donner tout à l'heure un certain nombre d'opérations et je vais interroger les Maires, je vais leur dire où nous en sommes de ce projet.

Je vais leur dire où nous en sommes. Continuons. Monsieur Pastor.

**Gilbert PASTOR**

Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais faire un peu retomber la pression. Vous avez dit, Monsieur le Président, que voter une délibération n'était pas obligatoire ni nécessaire. C'est en revanche votre volonté.

**Monsieur le Président**

Oui, parce que je n'ai pas communiqué, moi.

**Gilbert PASTOR**

Attendez. Quand on négocie quelque chose, chaque camp arrive avec des propositions, et la négociation se trouve nécessairement au milieu du gué. Nous vous avons effectivement, lors d'une assemblée des Maires, mandaté avant le 29 avril pour discuter de ces compétences. Nous n'étions pas figés sur le transfert de ces compétences. Je note que, depuis cette réunion, il y a eu un courrier du Président Mesquida à vous-même, faisant de nouvelles propositions, entre autres dans le domaine de la culture. Je pense, comme le disait Fran-

çois Mitterrand, qu'il faudrait donner un peu de temps au temps. Je souhaiterais donc que l'on attende pour prendre cette décision : la décision de la Région, vous l'avez retirée parce que vous n'êtes pas arrivés encore à un accord.

**Monsieur le Président**

Si ! C'est marqué là. Madame Delga l'a dit, je l'ai dit tout à l'heure. Madame Delga le dit, ce n'est même pas moi qui parle. Pour le Département, c'est Monsieur Mesquida qui a parlé dans la presse, et pour la Région c'est Madame Delga. Vous ne pouvez pas m'accuser, moi, de faire l'histoire.

**Gilbert PASTOR**

Je ne vous accuse pas.

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont eux. « *Nous allons le signer le 3 juin.* »

**Gilbert PASTOR**

Je n'ai pas dit cela. Ne vous énervez pas.

**Monsieur le Président**

Je ne m'énerve pas. Soyons honnêtes dans l'information.

**Gilbert PASTOR**

Je dis simplement que celle de la Région, vous l'avez retirée parce qu'il y a encore des discussions dessus.

**Monsieur le Président**

Parce qu'il faut que la Région délibère, Monsieur le Maire. Et le Conseil régional prochain est à la fin du mois de juin. C'est tout.

**Gilbert PASTOR**

Appliquons la même chose au niveau du Conseil départemental. Je suis pour que la discussion continue et je fais confiance à vos talents de négociateur pour tirer au mieux les intérêts de notre territoire et de nos populations. Moi, je souhaiterais vous donner le mandat de négociateur à partir de ces bases, sachant que quand on négocie quelque chose on n'a jamais 100 % de tout ce que l'on demande, sinon ce n'est pas une négociation, ce n'est pas comme cela que cela se passe.

**Monsieur le Président**

Je n'ai demandé que trois compétences. Monsieur Mesquida ne les veut pas, il m'en donne huit. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit. Même, il me propose de prendre les collèges. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit, c'est lui.

**Gilbert PASTOR**

La deuxième chose : dans le cas où nous récupérerions les huit compétences, les problèmes financiers sont loin d'être réglés, même si la Cour régionale des comptes, etc. Cette loi n'est pas forcément très bien faite,

mais nous sommes obligés d'appliquer les lois de la République, je suis tout à fait de votre avis. Il y a un certain nombre de points à discuter, par exemple dans les AC : les subventions sont-elles comptabilisées ou pas ? La loi permet les deux choses s'il y a accord ; s'il n'y a pas accord, c'est clair, ce ne sont que les dépenses obligatoires.

Un certain nombre de choses font peser des questionnements. J'aurais souhaité que nous ayons vraiment les implications financières réelles, partagées entre les deux collectivités, validées, avant de prendre une décision. Actuellement, si nous prenons les huit compétences, nous allons prendre des dépenses dynamiques, qui vont augmenter, alors que nous aurions une AC figée. Je vous l'ai déjà dit : j'ai été plusieurs fois en Conseil, j'ai toujours été favorable à la création de la Métropole sur Montpellier, dès que nous en avons parlé, dès 2011-2012.

Deuxièmement, je suis favorable aussi, mais je suis peut-être en avance, au statut de Lyon qui ne serait pas du tout la même chose : à ce moment-là, nous récupérerions toutes les compétences mais aussi toute la fiscalité. Que va-t-il se passer ? Nous faisons à Montpellier une politique culturelle de haut niveau. Le problème de la subvention de l'opéra sera résolu parce que si nous prenons la compétence culture, il n'y aura plus de subvention du Département pour l'opéra, il ne pourra plus la donner.

### **Monsieur le Président**

Monsieur Pastor, franchement, avec toute l'amitié que j'ai pour vous, vous ne pouvez pas présenter les choses comme cela. Cela fait déjà trois ans qu'ils ne donnent pas la subvention pour l'opéra. Ne me dites pas qu'ils vont la supprimer, elle n'y est pas depuis trois ans. Ne refaites pas l'histoire. Soyez honnêtes sur les chiffres s'il vous plaît. Moi, je serai honnête tout à l'heure, quand je vous ferai la liste.

### **Gilbert PASTOR**

D'accord. Montpellier, la Communauté d'agglomération et la Métropole, a toujours fait une politique culturelle attractive – c'était le raisonnement de Georges Frêche – pour accueillir des industries, des entreprises performantes, etc., parce qu'il fallait accompagner l'installation, et que tout cela participait à l'attractivité de notre territoire. Mais il faut que nous en récupérions aussi les retombées fiscales. Dans ce cadre-là, nous n'allons pas forcément les récupérer puisque nous aurons une AC bloquée.

En conséquence, je souhaiterais que l'on repousse cette délibération. Dans le cas où l'on ne la repousserait pas, personnellement je m'abstiendrais. Ce n'est pas un vote de méfiance, c'est un vote d'ouverture pour engager la discussion. Les deux collectivités, nous avons suffisamment pâti dans le temps des querelles entre les diverses collectivités pour partir sur de très bonnes bases à l'occasion de la création de cette Métropole.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Pastor. Madame Bouallaga.

### **Sabria BOUALLAGA**

On m'entend ? C'est bon, on m'entend. Je ne vais pas rapper, Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas. Comme moi, vous avez votre bonne étoile. La vôtre s'appelle la loi NOTRe, car elle va vous permettre de devenir un Président de Région bis : toutes ces compétences viendront satisfaire vos appétits politiques.

Nous ne pouvons pas ignorer le climat dans lequel les citoyens sont pris. Ils sont otages d'hommes et de femmes politiques qui n'ont dans leur viseur que des élections à venir. De toute façon, vous n'avez pas le choix : vos positions sont celles d'un homme qui se bat, mais contre qui ? La culture, c'est la preuve qu'il y

a bien une guerre d'ego. Qui est aujourd'hui le Président du Domaine d'O ? Ce n'est autre qu'un candidat prononcé prématurément, à mon sens, aux prochaines élections. Ce candidat socialiste (je suis sur la liste citoyenne, je le resterai jusqu'à la fin, ne vous inquiétez pas), un ancien de vos collègues, vous fait-il peur ?

Vous vous êtes engagé sur l'augmentation des impôts. Cette mission semble impossible.

**Monsieur le Président**

Sur la non-augmentation des impôts, s'il vous plaît.

**Sabria BOUALLAGA**

Pardon. Vous voyez : le lapsus est venu tout seul. Je suis assez d'accord avec Monsieur Larue pour un débat public, et loin de moi, Monsieur le Président, l'idée de vous imposer quoi que ce soit, mais transparence, équité, politique autrement, c'étaient bien vos termes. Alors, pourquoi pas ? Vous faites le choix d'être le leader de la liste citoyenne, et vous devez rester dans cette dynamique. Je vous ai souvent entendu dire que quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Il me semble qu'il y en a plusieurs.

**Monsieur le Président**

C'est Martine Aubry qui l'a dit.

**Sabria BOUALLAGA**

Vous le disiez souvent pendant la campagne, j'ai bien écouté. Néanmoins, j'espère que vous vous battez comme un dingue pour être un Maire et un Président à plein temps. Doit-on vous blâmer pour cela ? Doit-on vous blâmer de vouloir le rester et de rester dans la course malgré votre défaite aux élections régionales ? Cette loi NOTRe est pour vous une aubaine. Il faut ouvrir le débat, informer tous les citoyens de ce qui les attend. Il faut qu'ils sachent les tenants et les aboutissants. Je pense que si vous voulez rester dans cet esprit de transparence, de débat, oui, le débat public doit se faire. Si certaines personnes de la liste citoyenne souhaitent s'exprimer, au lieu de jacasser comme vous savez si bien le faire, vous prenez le micro et vous vous exprimez, parce que vous avez une attitude lâche.

**Monsieur le Président**

Monsieur Krzyzanski, apprenez à vous retenir, ne cédez pas à la provoc. Ils font la course au buzz, vous le savez bien.

**Sabria BOUALLAGA**

C'est vous qui avez fait le buzz, Monsieur le Maire. Ce n'est pas moi. Vous le savez, la France entière vous connaît.

**Monsieur le Président**

Madame Bouallaga c'était très bien, votre intervention. Il faut être gentil avec les élus. Ensuite, Monsieur Domergue.

**Jacques DOMERGUE**

Monsieur le Président, mes chers collègues, il ne faut pas que nous soyons en guerre avec tout le monde. Il ne faudrait pas que, comme cela se passe au plan national, ce bras de fer qu'il y a entre la CGT et le gouver-

nement inspire les collectivités locales et les amène à se déchirer. La victime serait l'utilisateur, et en l'occurrence, pour ce qui nous concerne, les habitants de la Métropole montpelliéraine, si par exemple les activités culturelles de cet été ne se faisaient pas, ou pour d'autres raisons.

La vraie question, c'est ce qu'a soulevé mon ami Alex Larue : le problème du financement des compétences. Si vous pouvez nous assurer que le transfert automatique des huit compétences se fera à charge zéro pour la Métropole, puisque le financement sera assuré intégralement, qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt, que les activités culturelles, même si elles sont remodelées, continueront à exister, que les Communes ne sont pas pénalisées, finalement le débat doit être clos car nous n'avons qu'à laisser faire mécaniquement la loi et nous obtiendrons gain de cause.

### **Monsieur le Président**

Monsieur Domergue, c'est ce que dit la loi, vous venez de le dire vous-même.

### **Jacques DOMERGUE**

Je ne suis pas sûr que cela se passe comme cela. En revanche, je vois aujourd'hui qu'il se passe au niveau des collectivités locales une espèce de mariage à quatre – pas à trois mais à quatre. Il y a d'un côté les Communes, la Métropole, le Département, la Région. De manière surprenante, les Communes et la Métropole, cela se passe bien. Vous me direz : c'est parce que les Maires sont représentés et que le Maire de la Ville principale est également le Président de la Métropole. A une époque d'ailleurs, je me permets de rappeler que le Président de la Métropole était aussi Président de la Région, ce qui faisait qu'il n'y avait pas de problème de transfert de compétences entre la Métropole et la Région. A ce moment-là, nous n'avons même pas discuté. Qu'est-ce qui n'a pas été transféré à la Région ou à la Métropole et inversement, en fonction d'où venait le vent ?

Aujourd'hui, le sentiment qui transparaît est que finalement, comme je n'imagine pas un seul instant qu'il y ait eu une arrière-pensée politique dans ce qui se passe, notre Président de Métropole entre en guerre avec les deux grosses collectivités locales voisines. La Région n'a pas de problème d'existence et de survie parce qu'elle fait partie des pôles forts des collectivités locales du futur. Le Département, lui, est dans une situation de survie, et ce ne sont pas ceux qui sont élus ici au Département qui me diront le contraire. On veut peu à peu déshabiller le Département de ses compétences pour faire en sorte que – je ne sais pas qui aura le courage de le faire mais cela se fera bien un jour – *in fine* nous restions comme cela avait été proposé par un précédent gouvernement. Ce n'était pas une si mauvaise chose, qu'il y ait des piliers au niveau des collectivités locales, qui soient des piliers forts autour des Régions et autour des Métropoles.

Il y a un point sur lequel je peux vous suivre, et nous vous suivrons là-dessus : il ne faudrait pas qu'à l'occasion d'une dispute entre gens bien élevés, nous nous retrouvions avec la création d'une structure intermédiaire, le fameux EPCE, encore une structure qui fonctionnerait avec du fonctionnaire et qui entraînerait des coûts supplémentaires, pour que finalement les élus arrivent à s'entendre et à trouver une décision.

Je crois, Monsieur le Président, comme l'ont dit ceux qui sont élus au Département, qu'un peu de sagesse sans pour autant que vous perdiez beaucoup de temps, et peut-être votre aptitude à négocier, seraient des éléments forts dans ce dossier. Etre en guerre d'un côté avec le Département, de l'autre côté avec la Région... Nous voyons que pour le contrat de plan Etat Région cela fait un an que cela dure, nous attendons toujours les financements. Il peut y avoir des conséquences pour l'activité dans certains domaines comme la recherche. Là, c'est le domaine de la culture. Cela mérite peut-être réflexion, également certaines concessions – vous voyez que j'emploie des mots doux – de part et d'autre, mais bien évidemment nous vous suivrions s'il fallait créer une structure intermédiaire supplémentaire pour régler ce problème.

## **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Domergue. Je vous donnerai quelques chiffres sur l'EPCC tout à l'heure. Je vous donnerai l'estimation du Département sur la feuille dont a parlé Monsieur Pastor tout à l'heure, puis le vrai chiffre qui est dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Monsieur Boumaaz.

## **Djamel BOUMAAZ**

Très rapide, Monsieur le Président. J'ai entendu l'argumentation de nombreux Maires. Transfert ou pas transfert, compétence ou pas compétence : de toute façon, la loi NOTRe va trancher. Je trouve cela bien dommage de couper court au dialogue avec les collectivités comme la Région et le Département, alors que nous avons jusqu'à la fin de l'année pour négocier. Mais Monsieur le Président, je veux vous demander une chose publiquement. Allez-vous vous engager publiquement à ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin de votre mandat ? Allez-vous publiquement vous engager sur la continuité des services ? Allez-vous vous engager publiquement sur la qualité des services ? Ce sera tout.

## **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Boumaaz. Lors des élections municipales et lors de l'élection à la présidence de la Métropole, avec les Maires ici présents, nous avons tous voté pour 0 % d'augmentation des taux d'imposition.

## **Djamel BOUMAAZ**

Allez-vous la maintenir, votre promesse ?

## **Monsieur le Président**

Monsieur Revol.

## **René REVOL**

Monsieur le Président, chers collègues, certains ont voulu analyser, surtout dans la presse, parce que cela fait vendre du papier, que nous avons affaire à une pure et simple rivalité politique entre deux clans politiques. Je trouve cette analyse très superficielle, pour plusieurs raisons.

Premièrement, nous le voyons ce soir dans cette assemblée : les effets délétères et destructeurs de la loi NOTRe sont à l'œuvre et se poursuivront dans les mois qui viennent. Je pense que cette loi devait être combattue. C'est ce que j'ai fait avec un certain nombre, alors qu'elle a été initiée par la présidence précédente qui proposait la pure et simple suppression des Départements au profit des Régions et des Intercommunalités, et elle n'a été appliquée qu'à moitié par la présidence suivante en déshabillant à moitié des Départements, préparant ainsi leur mort, ce que je regrette.

Nous sommes dans une situation intermédiaire : on organise des transferts de compétences dans ce cadre. Ce n'est pas une loi d'organisation du territoire, c'est une loi d'organisation de l'inégalité territoriale. Car demain, pour toute une série de compétences, selon que l'on habite à Montaud ou à Teyran, alors que l'on est côte à côte, on n'obéira pas à la même loi de la république. Selon que l'on est dans telle région ou dans telle autre, ce ne seront pas les mêmes effets. Je considère que c'est une catastrophe et qu'il faut tout faire, maintenant qu'elle s'applique, pour veiller sur notre territoire à ce qu'elle ne s'applique pas sous cette forme.

Deuxièmement, puisque cette loi s'applique, elle ne nous donne pas la possibilité de négocier jusqu'à la fin de l'année, c'est faux. Elle nous donne la possibilité de faire jusqu'au 30 juin des propositions communes au

Conseil départemental et à la Métropole, pour que le Préfet puisse trancher dans ce sens. Ensuite, c'est sur la base de ces propositions que jusqu'à la fin de l'année nous discutons, et même pour une application en juin de l'année prochaine. Il ne faut pas se raconter d'histoires. Il n'y a plus de temps au temps. Ce n'est pas la peine de dire : « *C'est malheureux, ils ne s'entendent pas, faites-vous des câlins. Pourquoi vous ne vous aimez pas ?* », et autres âneries. La question qui se trouve posée aujourd'hui est de sortir de cette situation.

Nous en avons parlé à la Conférence des Maires deux fois, trois fois. La proposition faite par le Président a été actée par la Conférence des Maires. Nous proposons un transfert de compétences pour trois compétences qui ne déstabilisent pas le Département : le fonds social de logement, l'aide aux jeunes et la culture. Les transferts de personnel que cela implique sont modestes et permettent par là même de rassurer les personnels du Conseil général qui sont aujourd'hui mis en émoi par l'initiative du Président qui dit : « *Nous transférons tout.* »

Je pense que nous avons fait une proposition raisonnable. Pourquoi ? Parce qu'elle est aussi raisonnable pour nous. Nous sommes ici Conseillers métropolitains, donc comptables devant nos électeurs de la politique que nous pratiquons sur nos territoires. Nous ne sommes pas là pour faire que X et Y de différentes obédiences politiques puissent s'entendre dans des territoires plus élevés. Nous sommes là pour appliquer une politique sur notre territoire.

Ces trois compétences correspondent à un effort de notre collectivité pour définir une politique cohérente. Nous avons des instruments à notre disposition pour une politique du logement à l'échelle de notre territoire. Le passage FSL, qui est d'ailleurs ce qui se fait dans la totalité des Métropoles, correspond à la recherche d'une politique cohérente. Il en va de même pour l'aide aux jeunes, avec la place qu'occupe la jeunesse dans notre politique, notamment la place qu'occupe l'ensemble de la jeunesse sur le territoire de Montpellier même, liée aux compétences qui sont les nôtres dans l'insertion.

Quant à la culture, je me refuse à faire une hiérarchie et je me refuse surtout à ce que dans cette hiérarchie, la culture soit dite après le reste. Aujourd'hui, la variable d'ajustement qu'utilisent les collectivités devant la baisse des dotations de l'Etat, c'est justement la culture, et c'est une catastrophe. La culture est ce qui nous permet de résister. C'est ce qui nous permet de penser. C'est ce qui nous permet de vivre. Elle est indispensable.

Sur ce territoire, nous avons la possibilité de définir – ce serait mieux que ce soit en concertation avec le Département, mais c'est la volonté dont nous avons discuté à la Conférence des Maires – une politique culturelle cohérente sur l'ensemble de notre territoire, qui puisse aller beaucoup plus loin que les transferts de compétences des grandes scènes nationales qui ont eu lieu au début de la décennie 2000 et qui sont arrivés dans les grandes intercommunalités, qui fait que ces grandes intercommunalités dont l'Agglomération de Montpellier « se contentaient » – si l'on peut dire car cela n'a pas été une petite affaire – de gérer ces institutions. Le problème n'est pas de gérer ces institutions : c'est de faire que cette partie visible de l'iceberg soit en relation avec toute la vie populaire artistique qui existe dans nos quartiers et dans nos villages. Nous disposons d'outils au niveau de la Métropole – je tiens à saluer le travail de Bernard Travier comme d'ailleurs celui de Renaud Calvat au niveau du Département – pour essayer d'insérer ces structures à l'intérieur d'une vie locale. C'est une proposition tout à fait raisonnable ; refuser cette proposition est un chantage.

Allons plus loin. J'ai lu la presse. Je sais qu'aujourd'hui, dans les tribunes, quelqu'un va pointer les Maires (c'est écrit noir sur blanc) qui votent pour ou qui s'abstiennent. Je trouve cette méthode complètement dépassée. Personnellement, j'ai été le vilain petit canard pendant six ans. J'avais contre moi le Conseil général et le Conseil métropolitain, et à tous mes amis Maires, je peux dire une chose : « *Ne cédez pas, tenez debout.* » C'est la seule manière d'être appréciés par vos concitoyens. Ne cédez pas au chantage. Le chantage à la subvention, je l'ai connu, il faut que cela disparaisse. C'est une bonne chose qu'il n'y ait plus la compétence générale, parce que c'était la base du clientélisme. D'ailleurs, au niveau même de cette Métropole,

nous avons avancé en supprimant les projets d'intérêt communautaire qui faisaient que certains avaient un soutien – ils avaient bien raison de le recevoir pour les biens de leur commune – mais ils le savent très bien, et d'autres n'avaient rien.

Nous avons décidé d'utiliser les critères communs à tous qui font que, quelle que soit notre couleur politique, nous cherchons à définir l'intérêt général. Dans nos réunions par exemple sur l'arc Ouest où nous sommes des Maires de toutes sensibilités, nous cherchons à définir l'intérêt commun de notre territoire. C'est la nouvelle politique. On nous dit que l'on peut organiser des débats, nous avons organisé des débats. Comment avons-nous fait le transfert à la Métropole ? Nous sommes arrivés à ce qu'à la même tribune, Philippe Saurel et moi disions des choses différentes sur le passage à la Métropole, parce que nous avons un débat. Ce débat a eu lieu publiquement, a été tranché démocratiquement. Nous n'avons pas de leçons à recevoir en termes de débat.

Il faut que nous assumions ce soir la délibération, que nous maintenions la proposition faite par le Président après consultation de la Conférence des Maires, qui a été unanime pour proposer ces trois compétences. Dans le mois qui vient, le Conseil départemental doit prendre ces trois compétences comme une proposition et réfléchir avec nous à la manière d'avancer. C'est ainsi que nous défendons l'intérêt général sur notre territoire.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Revol. Monsieur Savy.

### **Jean-Luc SAVY**

Monsieur le Président, mes chers collègues, une légère inquiétude fiscale, après tout c'est mon métier, et une proposition : au vu de ce qui a été dit, je tiens à ce que, là où la faille de la loi NOTRe a été pointée, ce différentiel non fléché dans le transfert de compétences via les attributions de compensations depuis le Département vers la Métropole, ne soit pas supporté par la fiscalisation, c'est-à-dire l'augmentation fiscale métropolitaine.

Je ne suis pas certain que le Département de son côté décide de baisser sa propre fiscalité au prorata des compétences non fléchées qu'il n'exercerait plus. Il s'agit pour nos concitoyens, et nous parlons de contenu, que la mission de service public actuellement financée par les impôts départementaux de tout un chacun, soit facturée une deuxième fois via la Métropole. Ce ne serait pas compréhensible.

Sur la base de ces constats, la proposition que j'aurais à vous faire, même si nous n'avons plus le temps au temps, serait, pour lever les ambiguïtés, de réunir pourquoi pas les experts de la Métropole, les experts du Département, dans un groupe de travail qui serait chargé, peut-être à l'échelle de la Métropole :

- de bâtir une méthodologie pour espérer pouvoir travailler en synergie si c'est possible d'ici l'été ;
- d'évaluer le contenu et le périmètre des sujets susceptibles d'être transférés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de par la loi, pour viser l'efficacité et l'intérêt des territoires et des habitants.

Je proposerais, puisque la loi NOTRe – vous l'avez dit, Monsieur le Président – a été votée par les Sénateurs et par les Députés, que ce groupe de travail soit arbitré, ou piloté à tout le moins, par le Préfet. L'Etat, qui a produit cette loi, à mon avis doit pouvoir nous accompagner dans la mise en œuvre technique. Merci.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Savy. Monsieur Rouilleault.

## **Henri ROUILLEAULT**

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, comme il a été dit par plusieurs d'entre nous, nous avons intérêt à ce qu'il y ait un compromis. La loi NOTRe oblige à une négociation, elle n'oblige pas à un accord bien évidemment. Mais nous avons tous intérêt à ce qu'il y ait un compromis. Nous sommes élus pour six ans, avec des calendriers différents, des modes de scrutin différents, etc., mais nous sommes là pour travailler et essayer de trouver des compromis dans l'intérêt général.

De ce point de vue, je ne vois pas ce qui nous empêche d'avoir encore une ou deux réunions de négociation avec les experts, avec les chiffres à l'appui, de façon à regarder précisément les choses. Quand on entend dire qu'il y a un risque budgétaire de 30 millions pour la Métropole, cela mérite, quand on sait ce qu'est le budget de la Métropole, que nous prenions le temps de regarder. J'ai passé une grande partie de ma vie professionnelle à aider patronat et syndicats à trouver des accords : cela suppose que chacun fasse un pas vers l'autre.

J'ai lu comme nous tous la lettre que vous a envoyée le 23 mai le Président Mesquida. Sur deux des trois compétences que vous demandez, le fonds de solidarité logement et le fonds d'aide aux jeunes, il y a un accord. Et sur la culture, il y a des contre-propositions. Donc il y a peut-être moyen de trouver, comme cela a été trouvé par exemple à Rouen sous des modalités différentes, sur la culture également un accord. Nous savons très bien que, comme l'a dit Monsieur Larue, la compétence générale va être supprimée pour les Départements, donc qu'il n'y aura plus moyen pour le Département de subventionner des équipements culturels en construction. Ce ne sera plus possible. Il n'y aura plus moyen pour le Département de subventionner des organismes culturels dans nos communes. C'est prendre un risque très important. Avant de prendre ce risque, je pense qu'il vaut mieux prendre le temps de la négociation.

## **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Rouilleault. A ma connaissance, la culture est une compétence partagée.

## **Henri ROUILLEAULT**

Si nous prenons votre position, elle ne le sera plus puisque le Département n'aura plus de compétences naturelles.

## **Monsieur le Président**

Attendez, Monsieur Rouilleault, ce n'est pas moi qui prends la position. Moi, je demande trois compétences et c'est le Département qui décide de ne pas me les donner. Je suis désolé.

## **Henri ROUILLEAULT**

La loi dit : « *tout ou partie* ». Vous pouvez faire une partie.

## **Monsieur le Président**

La réponse sur la culture est : un, je fais un EPCC que je préside. Deux, si cela ne marche pas, je vends les biens à la Région. Mais je comprends que vous plaidez chacun en fonction de vos orientations. Je vous connais tous, un par un, c'est normal. J'applique la loi. Monsieur Lévida, Monsieur Moynier et Monsieur Jaoul, dernier intervenant. Je vous dirai un mot, après nous votons. Monsieur Lévida.

## Max LEVITA

On a fait appel à mes compétences dans le domaine financier : Monsieur Larue me demande des prévisions. Je voudrais lui dire dans quelle situation nous sommes. Je suis désespéré de ne pas avoir de prévisions à vous donner, mais il faut que vous sachiez dans quelle situation nous sommes.

Premièrement, en principe, une réforme de la DGF a été votée au plan national. Nous attendons de savoir si elle s'appliquera en 2017. A l'heure actuelle, je ne peux pas vous le dire, je ne le sais pas. Les décisions n'ont pas été prises. Le gouvernement s'est engagé à nous fournir dans le courant du mois de juin des simulations. Ces simulations ne nous ont pas été fournies, donc nous ne savons pas. C'est le premier point.

Le second point : nous pensons, la presse ne parle que de cela, que le Président de la République va se rendre au Congrès des Maires et vraisemblablement, il va annoncer que la troisième ou la quatrième marche de la baisse des dotations pour 2017, en cette période électorale – tout le monde le pense –, va être supprimée. En tant qu'expert je trouve que c'est une ânerie, mais ce serait une bénédiction pour nous bien sûr. Je ne peux pas vous donner de prévisions.

Vous voulez des chiffres du département. J'ennuie matin, midi et soir Monsieur Fina pour avoir des chiffres. Il les a demandés. Nous n'avons pas ces chiffres du département. Je ne peux pas vous les donner puisque nous ne les avons pas. Je trouve curieux que l'on ne nous les donne pas. Madame le Maire de Saint Jean de Védas, j'ai lu comme vous la lettre que le Président Mesquida nous a envoyée à tous. Il n'a pas fait figurer qu'il vous donnait la subvention : il a fait figurer votre demande de subvention. Je ne comprends absolument pas l'esprit.

Non, c'est la demande ! Regarde le titre en haut. Il ne s'engage à rien. Vous avez demandé, nous ne savons pas s'il vous donnera ou s'il ne vous donnera pas.

J'ai bien compris qu'il ne vous donnait rien puisque je vous ai interrogés. En ce moment, il n'y a pas de problème de pensée politique. Nous sommes en train de construire la Métropole. Je suis désolé de constater que le Conseil général, dans sa formation ancienne, a toujours montré de l'hostilité à l'égard de la Métropole. Le Conseil départemental, dans sa nouvelle, en a manifesté autant, ce que je comprends très bien. Le Département est, du fait de cette loi, en danger.

Mais la défense du Département n'est pas notre problème. Notre problème est la Métropole, comment nous la construisons. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas noté – si vous l'avez noté vous me le dites, j'essaie d'être le plus neutre possible – une attention bienveillante de la part du Département, pas plus que de la Région. Il ne s'agit pas d'ego, il ne s'agit pas de vouloir tout avoir. Il s'agit de savoir comment nous la construisons.

Ainsi que l'a dit mon collègue Revol, les demandes sont faites en vertu d'être plus efficaces et d'être plus cohérents dans le domaine du logement, dans le domaine de l'insertion qui ont bien besoin d'être menés d'une manière plus cohérente, et on ajoute la culture parce que cela nous permet d'être plus visibles et plus cohérents. C'est ce que nous demandons ce soir.

Comment concevons-nous la Métropole ? Nous ne la concevons pas contre le Département. Il avait l'occasion depuis un moment de montrer sa compréhension, et c'est bien le problème que nous devons résoudre. Il est vrai que nous sommes dans un entre-deux. La loi NOTRe n'a pas osé aller jusqu'au bout et supprimer les Départements. Nous sommes dans une démarche assez hypocrite de les étrangler au fur et à mesure. Nous n'y sommes pour rien. Nous avons à choisir entre le Département et la Métropole, notre rôle à nous ici est de défendre la Métropole. C'est pour cela que notre demande est parfaitement cohérente, justifiée. Il n'y a pas de choses contre Monsieur Mesquida, contre le Parti socialiste. C'est absolument absent du débat. Le débat est la construction de la Métropole.

## **Monsieur le Président**

Merci beaucoup Monsieur Lévida. Monsieur Moynier.

## **Arnaud MOYNIER**

Merci, Monsieur le Président, merci Monsieur Lévida. Je suis d'accord avec vous, je vais donc essayer de rester factuel, les querelles de personnes m'intéressant très très peu. Monsieur le Maire de Grabels nous a exhortés à rester debout. Je vais le faire ce soir car je vais voter contre, pour plusieurs raisons. Je vais essayer de m'expliquer rapidement. D'abord, nous avons transféré cette compétence voirie il y a quelques mois. Ce transfert de la compétence voirie métropolitaine s'est très bien fait, certes, mais nous avons quelques lourdeurs – je vous dis aujourd'hui ce que je ressens en tant que Maire – administratives dans l'exécution de cette compétence. Je le vois à travers les secrétaires de mairie, les DGS qui doivent se déplacer pour expliquer certains chiffres, ou autres. Bien que nous ayons été par ailleurs parfaitement droits, nous sommes d'accord là-dessus. Au regard de cette compétence voirie qui a été transférée et qui à mon sens se passe de manière un peu lourde, bien que les services de la Métropole soient très compétents, très motivés, je dois le reconnaître (vous avez de très bons services, soyons clairs), le fait est que c'est moins facile qu'avant.

Je pars également du principe que sur l'Est montpelliérain, pour ne parler que de ma zone, nous avons quelques gros projets très importants. Nous avons premièrement la déviation de Castries que nous attendons de tout notre cœur ; nos administrés, usagers, n'attendent que cela. Nous avons de très gros problèmes de circulation sur cette zone-là et je ne vous cache pas que c'est dans un souci d'efficience, ce soir, que je vous dis cela. En tant que Maire, nous avons besoin de vrais résultats et de résultats rapides, or ce projet aujourd'hui est engagé avec le Département.

Un accord avec le Département serait la meilleure des solutions pour tout le monde, car il me semble que nous allons un peu trop vite. Je le dis dans l'intérêt des usagers : il nous faut des solutions pour cette compétence voirie. Le Département aurait pu proposer par exemple que nous gardions les voiries de transit au Département et les voiries urbaines à la Métropole. Si la Métropole avait un accord avec Monsieur Kléber Mesquida, avec le Département, nous pourrions même avoir des accords sur les voiries urbaines et cela permettrait de mettre un peu d'huile dans les rouages. Nous avons énormément besoin de mettre de l'huile dans les rouages.

Si c'est pour donner une compétence voirie entière à la Métropole... Je ne parle même pas des questions budgétaires qui me font énormément souci quand je vois les montants que Kléber Mesquida nous a couchés sur le papier. Nous avons besoin de mettre un peu d'huile dans les rouages et de faire en sorte que cette compétence s'exerce rapidement, que les projets sortent. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre deux ou trois ans sur des projets de voirie au sein de la Métropole. Voilà ce que je voulais dire, dans l'intérêt général et dans l'intérêt de nos usagers qui nous demandent tout le temps de faire rapidement. Merci beaucoup.

## **Monsieur le Président**

Merci Monsieur le Maire. Monsieur Jaoul, dernier intervenant, puis je vous donnerai quelques chiffres.

## **Laurent JAOUL**

Merci Monsieur le Président. Je voudrais d'abord faire une précision sur ce qui a été dit sur la piscine Héraclès de Saint-Brès. Le retard de la piscine Héraclès de Saint-Brès n'est pas dû à la Métropole ni à ses services, mais à mon prédécesseur l'ancien Maire de Saint-Brès qui l'avait refusée. C'est la raison pour laquelle il y a eu un décalage dans le temps.

Ce soir, je crois qu'il faut raison garder et s'en tenir au projet de délibération que vous nous avez fourni. Ce rapport est très clair. Il dit que vous avez rencontré le Président du Conseil départemental à trois reprises, avec votre Directeur de cabinet, avec votre Directeur général des services, et que vous avez fait des propositions. Celles-ci ont été refusées par le Président du Département. Il les a couchées sur un communiqué de presse qu'il a adressé à tous les Maires de la Métropole et à toutes les rédactions. Les choses sont très claires.

La deuxième chose que je voulais évoquer ce soir : je rebondirai sur ce qu'a dit mon collègue Renaud Calvat. Il parle de la culture et dit que le Président est attaché au Domaine d'O. Je constate qu'il voudrait le céder éventuellement à la Région. En matière d'attachement au patrimoine, je trouve cela très surprenant.

Je crois qu'il ne serait pas raisonnable, mes chers collègues, de reporter cette délibération, et vous avez bien fait de l'inscrire à l'ordre du jour de ce soir. Comme l'a rappelé tout à l'heure Isabelle Guiraud, j'ai étudié de très près le document que nous avons reçu du Département de l'Hérault et je suis très réservé sur les chiffres communiqués. Il y a eu plusieurs réunions, notamment une réunion vendredi où un certain nombre de personnes ont été invitées, des anciens Conseillers municipaux, des gens qui ne sont plus élus. Je suis assez surpris par ces méthodes, comme l'a dit René Revol, et je crois que cette délibération ce soir, Monsieur le Président, va permettre de siffler la fin de la récréation. Je vous remercie.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais vous donner deux chiffres ou trois, en relation avec la discussion que nous venons d'avoir. D'abord, sur l'EPCC, il a été annoncé comme dépense de fonctionnement 180 958 euros. Le rapport de la Chambre régionale des comptes donne 3 390 000 euros. Monsieur le Maire de Beaulieu, vous parliez de la déviation de Castries : je vais vous répondre sur le volet routier.

Le contournement Ouest est de gouvernance départementale, depuis combien de temps ? 1990, non réalisée.

Déviation Baillargues-Saint-Brès, 2010, non réalisée.

Déviation de Castries, depuis 2007, non réalisée.

Déviation Est, chère aux communes de l'Est dont Castelnaud, 2 kilomètres. Je me souviens de l'inauguration du tronçon qui avait été faite alors par Georges Frêche et le Préfet de l'époque. C'était la première sortie du Préfet et il avait été surpris que 2 kilomètres manquent pour rejoindre l'autoroute A9. Il avait dit : « *La route s'arrête dans les vignes, compétence départementale. J'ai été 17 ans Conseiller départemental, je connais les compétences.* » 2007, non réalisée.

Giratoire du Salaison à Vendargues : oui, mais avec 600 000 euros de la Métropole qui n'étaient pas obligés de venir. Il faut dire la vérité.

Le barreau entre la RD65 et le LIEN, depuis 2004, non réalisé.

Sur le LICOM – je m'adresse à tous les Maires de l'Ouest –, où en sommes-nous depuis 2003, depuis treize ans ? Perdu dans les vignes du côté de Saint Georges d'Orques et la cuvée Jefferson.

Le RD127 à Grabels, non réalisé.

Le LIEN Vendargues-A9 dont nous parlions tout à l'heure, le LIEN à Grabels, Saint-Gély, Bel Air, depuis 1990, non réalisé.

Le RD66 et la bretelle des Levades, depuis 2008, non réalisé.

La déviation Nord de Lattes et le pont sur le Lez, depuis 2007, non réalisés.

Alors, je veux bien mais je regarde la réalité des dossiers. Vous avez parlé de la voirie, de la culture et de l'EPCC. J'ai demandé trois compétences comme trois autres Métropoles, qui ont fait exactement les mêmes demandes. Je voudrais débarrasser notre débat de tout contexte politicien parce que le dialogue, dans le cadre de la loi NOTRe, entre la Métropole et le Département, est indépendant des appartenances politiques. La complexité de la loi met les Présidents en situation de défendre leurs collectivités. Le problème de l'appartenance à un parti n'a pas lieu d'être cité. Le dialogue entre le Président de la Métropole de Grenoble et le Président du Conseil départemental de l'Isère est complexe, comme dans d'autres départements. Pourtant, ils sont de la même famille politique.

Le Département, refusant de nous accorder les trois compétences auxquelles nous avons droit, dit de lui-même : « *Puisque c'est comme cela, vous n'avez qu'à prendre les huit compétences et si vous les voulez, vous prenez les collèges.* » Je ne l'ai pas rêvé. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est écrit dans toute la presse. Les collèges, nous ne sommes pas obligés de les prendre. Je connais la crainte des Maires sur les collèges : ils reçoivent des enfants qui ne sont pas seulement de la Métropole, qui sont aussi des villages alentour, hors Métropole. Je comprends la complexité de la gestion. Je ne l'entends pas, cette proposition sur les collèges.

Je vous fais remarquer que dans l'intérêt des populations – mais nous ne pouvons pas le conjuguer sur tout le territoire métropolitain –, ce ne serait pas idiot de concevoir un trajet éducatif cohérent, de l'école au collège. Les cartes scolaires ne sont pas les mêmes pour les écoles et pour les collèges. Si l'on veut défendre la mixité sociale, cela serait peut-être bien d'organiser aussi le recrutement des élèves des collèges, et qu'il ne soit pas très différent de celui des écoles, pour prévoir la mixité des établissements scolaires.

Mais ne parlons pas des collèges, ce n'est pas dans la loi, ce n'est pas obligatoire. Je ne m'occupe pas des collèges. J'ai demandé trois compétences, comme trois autres Métropoles qui intègrent la culture. Monsieur Mesquida a dit qu'il refusait de répondre favorablement à la demande de la Métropole de Montpellier, qu'il nous transférerait les huit compétences métropolitaines auxquelles il est fait référence dans le corps de la loi NOTRe. Comme dit Monsieur Jaoul, à un moment il faut siffler la fin de la récréation.

Sur la culture, encore un mot. Oui, Monsieur Mesquida aime la culture, il n'y a pas de raison qu'il n'aime pas la culture. Je pense que le calcul est simple : c'est la volonté de vendre le Domaine d'O à la Région qui le rétrocède après au Département. Si nous analysons bien, cela veut dire que l'on fait de petits accords. Je ne rentrerai pas dans la polémique. Je veux vous dire que je veux appliquer la loi ; ce n'est pas de mon fait, c'est du fait du Département qui souhaite l'appliquer.

Je prends acte du fait que nous avons demandé trois compétences, que le Département les a refusées et nous a transféré les huit compétences plus la voirie.

Qui est contre ? Monsieur Pellet, Monsieur Moynier, Monsieur Larue et Madame Bouallaga. Qui s'abstient ? Monsieur Caizergues, Monsieur Penso, Monsieur Pastor, Monsieur Fraysse, Monsieur Calvat, Monsieur Savy, Madame Brissaud, Monsieur Caizergues, Madame Frêche, Madame Hart, Monsieur Moure, Monsieur Martin, Madame la Déléguée de Fabrègues – Madame Fourcade, avec un pouvoir pardonnez-moi –, Monsieur Majdoul, Monsieur Balazun, Monsieur Véra, Monsieur Rouilleault et Madame Lloret. Qui est pour ? Combien y a-t-il de contre ? Quatre contre.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Affaire suivante. Nous avons compté les abstentions.

Quatre contre, treize abstentions, et le reste est pour. C'est très bien.

**AFFAIRE N° 8 : HORS COMMISSION – DEFINITION, CREATION ET REALISATION D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT – DEFINITION DE L'INTERET METROPOLITAIN – APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire suivante, affaire 8, définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement, définition de l'intérêt métropolitain. Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 9 : HORS COMMISSION – CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 9, convention-cadre de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Caisse des dépôts et consignations. Madame Marion.

**Chantal MARION**

Monsieur le Président, je n'ai pas entendu laquelle.

**Monsieur le Président**

C'est l'affaire 9.

**Chantal MARION**

Excusez-moi, c'était hors commission, c'est pour cela que je ne l'avais pas préparée. Ce n'est pas rigolo mais excusez-moi, j'étais sur la prochaine. C'est une convention-cadre de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole la Caisse des dépôts et consignations. Montpellier Méditerranée Métropole, avec ses 31 communes et plus de 430 000 habitants, a décidé de relever les grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle pour développer son territoire. Dans ce contexte, la stratégie de Montpellier Méditerranée Métropole s'appuie sur sept piliers stratégiques, vous le savez et je ne vous rappellerai pas les différents piliers.

Avec la Caisse des dépôts et consignations déjà partenaire de nombreux projets, Montpellier Méditerranée Métropole a souhaité formaliser, préciser les principaux axes et principes de leur partenariat afin d'en faciliter la cohérence et la durabilité, dans une convention-cadre de partenariat. Afin de conduire ce partenariat, il sera constitué un comité de pilotage composé du Président de Montpellier Méditerranée Métropole ou de son représentant, du Maire de la Ville de Montpellier ou de son représentant, et du Directeur régional de la Caisse des dépôts ou de son représentant. Ce comité se réunira autant que besoin et au moins deux fois par an, afin premièrement de fixer les actions et opérations à mettre en œuvre et faisant l'objet de signature de conventions d'application spécifique, et deuxièmement d'assurer le pilotage et le suivi des résultats des actions engagées et de l'exécution du présent accord.

Aussi, il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver le projet de protocole de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier et la Caisse des dépôts et consignations. Le présent

protocole abroge et remplace le projet de protocole adopté par délibération 12 910 du 28 avril. Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer.

### **Monsieur le Président**

Merci Madame Marion. Qui souhaite poser des questions au rapporteur Chantal Marion ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

### **AFFAIRE N° 10 : HORS COMMISSION – PROTOCOLE D’ACCORD POUR UNE METROPOLE DURABLE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE, LA CHAMBRE D’AGRICULTURE DE L’HERAULT ET LES GRANDES SURFACES DU TERRITOIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 10, toujours Madame Marion, sur le protocole d’accord entre la Métropole et la Chambre de commerce et d’industrie.

### **Chantal MARION**

C’est un protocole d’accord entre la Métropole et la CCI, la Chambre de commerce. Les enjeux sont importants effectivement en matière d’approvisionnement local. Les enjeux sont à l’étude du cabinet Natural Marketing datée de 2014. Il y a un contexte métropolitain, et cet accord avec la CCI est important à plusieurs niveaux. Tout d’abord, Montpellier Méditerranée Métropole s’engage à préserver et valoriser les terres à fort potentiel sur son territoire, à favoriser la distribution des productions agricoles de son territoire, mais également à travailler de concert avec les autres collectivités publiques du territoire, à accroître par ailleurs l’approvisionnement alimentaire local, à coordonner les actions objets du présent protocole d’accord, à les accompagner par une campagne de communication et de sensibilisation, et à réaliser et diffuser des guides et répertoires professionnels ou associatifs.

Evidemment, la Chambre de commerce s’engage à accompagner les entreprises dans la prévention des déchets, à proposer ses services aux entreprises signataires pour faciliter la mise en œuvre du système de management, à proposer des services de veille réglementaire, à mener des informations d’information et d’accompagnement des entreprises, à proposer des actions de communication réalisées dans le cadre de cette convention, et à diffuser vers ses ressortissants, au travers de ces outils de communication, les divers supports créés par les partenaires.

De son côté, la Chambre d’agriculture de l’Hérault s’engage à identifier les stratégies existantes, à créer des synergies entre les acteurs, à expertiser la création d’une filière fruits et légumes, à développer un appui pour la récréation en partenariat avec les acteurs concernés, à participer à la mise en œuvre de plans d’approvisionnement locaux, et à favoriser la distribution des productions agricoles.

En revanche, les grandes surfaces signataires qui étaient présentes s’engagent à organiser avec les autres parties du Marché d’Intérêt National le développement des relations avec le tissu agricole, à ne pas détruire les invendus alimentaires consommables, à diriger les invendus alimentaires y compris de marques distributeurs vers les ateliers locaux de transformation et les associations d’aide alimentaire, et à privilégier pour le reste (les invendus organiques impropres à la consommation) des filières locales de valorisation.

Egalement, mieux faire connaître les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, réduire de manière significative, ce qui est très important, les emballages en négociant en amont avec leurs fournisseurs, expé-

rimiter des actions permettant aux consommateurs d'agir activement dans leur gestion d'achat de produits durables, favoriser dans le cadre de conventions spécifiques avec la Métropole la mise à disposition de leur clientèle d'équipements de tri, et s'assurer que les marques distributeurs soient exemplaires dans les domaines évoqués ci-dessus.

Enfin, elles s'engagent à contribuer à l'information du public par leurs moyens propres, à participer chaque année à un bilan des actions présenté par Montpellier Méditerranée Métropole et à faire connaître le soutien apporté par Montpellier Méditerranée Métropole aux actions communes.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le protocole d'accord pour une Métropole durable, et d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### **Monsieur le Président**

Merci Madame Marion. Qui souhaite intervenir sur cette affaire ? Madame Touzard.

### **Isabelle TOUZARD**

Rapidement, dans le cadre de la politique agricole et alimentaire que j'ai le plaisir de mener dans le cadre de la Métropole, nous nous engageons déjà à contribuer à atteindre les objectifs assignés par cette charte, au niveau de la Métropole, notamment dans le cadre de l'approvisionnement en circuit court. L'enjeu n'est pas uniquement de préserver des terrains agricoles comme nous le faisons déjà, bien entendu, dans le cadre des schémas d'urbanisme, mais surtout d'amener des agriculteurs à s'installer plus nombreux et à produire cette alimentation locale et saine, notamment à destination de la restauration collective, des consommateurs, etc.

Nous aurons l'occasion de faire un point là-dessus lors d'un prochain Conseil. Nous avançons dans cette ligne qui est un gros défi sur le territoire de Montpellier, qui est d'arriver à dynamiser cette production vivrière de circuits courts.

### **Monsieur le Président**

Merci Madame Touzard. Qui souhaite s'exprimer ? Je mets aux voix l'affaire 10. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

## **AFFAIRE N° 11 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CITE INTELLIGENTE – ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDATEURS POUR LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE – APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 11, cité intelligente, toujours Madame Marion. Pouvez-vous donner le micro à Madame Marion s'il vous plaît ?

### **Chantal MARION**

Concernant cette affaire 11, c'est évidemment une affaire un peu longue, un peu ardue sur la cité intelligente. Je vais essayer d'être le plus claire possible. Cela concerne donc les orientations, les principes fondateurs pour la nouvelle feuille de route de la cité intelligente. Vous savez que Montpellier Méditerranée Métropole est impliquée dans un processus de cité intelligente depuis cinq ans. Ce processus est concomitant à

la réalisation d'Ecocité pour le projet de Montpellier à la mer et la cité intelligente, composante clé du projet French Tech montpellierain, qui touche tous les piliers de la Métropole.

Evidemment, pour répondre à certaines personnes qui ont assisté à ma commission éco, Montpellier n'a pas attendu le XXI<sup>e</sup> siècle pour être intelligente. Qu'est-ce qu'une ville intelligente ? Toute l'histoire de Montpellier démontre cette capacité à se renouveler, à s'organiser et à attirer les talents. Etre une ville intelligente, c'est savoir se renouveler, s'organiser et attirer les talents.

En plus, la montée en puissance du numérique correspond à l'entrée massive des acteurs mondiaux vis-à-vis desquels il convient d'alterner fortement les intérêts des territoires, des citoyens et des usagers. La démarche de cette cité intelligente vise à imaginer de nouveaux services urbains et à stimuler l'économie. Tout cela suivant trois dimensions : tout d'abord, la dimension économique, à travers la mise à disposition de données urbaines ; une dimension citoyenne très importante avec l'implication des citoyens dans la définition de nouveaux services ; et surtout une dimension environnementale. C'est l'adaptation au changement climatique, vous le savez, qui se fait de plus en plus sentir et qui de plus en plus a des actions.

Entre 2010 et 2015, la Métropole avait abordé la cité intelligente avec un processus de recherche et développement. Afin de stimuler l'innovation et l'économie locale, Montpellier Méditerranée Métropole avait réuni tout l'écosystème de la Métropole, c'est-à-dire tous ses partenaires, aussi bien scientifiques, technologiques qu'industriels. Je parle des universités, des écoles, de l'IDATE, IBM, Cityway, Mecatran (je le tiens à les citer), Synox, Veolia eau, Egis eau, Predict Services, Eesco Systemes, tout cela pour porter la cité intelligente. Le projet avait un socle, une plate-forme collaborative destinée à collecter, agréger et stocker toutes ces données, qui a été alors gérée, rappelez-vous, en trois silos : la mobilité des transports ; l'eau et l'hydraulique ; les risques et la gestion des alertes.

Le premier projet, transport et mobilité multimodale : nous avons exploité des informations prédictives et en temps réel qui permettent d'anticiper le trafic routier, les horaires de desserte des transports publics, ou encore l'impact d'événements climatiques publics sportifs ou culturels. Cela nous a permis de créer entre autres une application mobile baptisée Smart'moov, testée auprès d'un panel d'environ 500 usagers sur 2 500 qui avaient répondu à la campagne lancée par la Métropole en juillet 2015. Egalement, a été mis en place un outil, EMMA, dont je vous parlerai plus tard.

Le second projet, au niveau de l'eau, est la télérelève Ecocité qui avait pour but d'optimiser le rendement des réseaux d'eau potable avec un objectif supérieur à celui du Grenelle de l'environnement, mais aussi la collecte et le traitement des eaux usées qui sont quelque chose de très important. Il permettait entre autres d'intervenir sous 72 heures maximum en cas de fuite qu'ils ne pouvaient déceler eux-mêmes, de gêne occasionnée par un dysfonctionnement éventuel ou d'écoulements anormaux. Ainsi, je vous rappelle que 300 capteurs ont été placés sur les réseaux hydrauliques dans les quartiers de l'Ecusson à Montpellier, de Port Ariane, et à Lattes.

Cet outil de pilotage est relié évidemment par une application mobile et un portail en ligne. Les fonctionnalités de télérelève et d'outils de pilotage hydraulique sont désormais inscrites dans le contrat d'objectifs fixé à la Régie de l'eau de Montpellier Méditerranée Métropole, et c'est un événement assez important à noter.

Enfin, le troisième était le projet de gestion transversale des risques. Un logiciel a également été développé, notamment lié aux inondations auxquelles, vous le savez, notre Métropole est très souvent sujette, et surtout aux pollutions accidentelles ainsi qu'aux alertes diffusées auprès des usagers. Dans ce cadre, les épisodes pluvieux de l'automne 2014, qui ont été importants, sont venus enrichir les données, servant de socle à ce service dont l'objectif est de réduire de 20 % le montant des dommages causés par les inondations en renforçant la sécurité des personnes et des biens. D'ailleurs, les fonctionnalités de la phase de recherche et développement se retrouvent dans l'outil mis en ligne et mis en alerte, ayant fait l'objet d'une consultation fin 2015 début 2016.

Résultent de cette période de recherche-développement de notre Métropole tout d'abord un programme multipartenarial sur lequel je tiens à insister ; deuxièmement des champs d'investigation multiples et décroisés ; troisièmement une plate-forme unique regroupant l'ensemble des données collectées multidomaines ; enfin des outils d'innovation partenariale au service du développement économique du territoire.

Comment la Métropole a-t-elle travaillé ? Elle a travaillé d'abord en recherche-développement. Elle a réfléchi à l'armature de la cité intelligente afin d'être guidée par thématiques ou croisements entre les thématiques. Par exemple, le risque d'inondation peut être croisé avec tout ce qui est tramway. En croisant les silos, on arrive à avoir des services rapides, au moment où il faut agir.

Autrement dit, la particularité de la démarche initiée par Montpellier Méditerranée Métropole réside dans la prise en considération de l'ensemble des champs techniques de gestion de la ville. Dans l'intérêt général de son territoire, la Métropole structure sa stratégie en matière de cité intelligente pour imaginer de nouveaux services urbains et stimuler l'économie par l'innovation. Il faut stimuler cette économie parce que sont à l'écoute de cette stratégie, de ces grands projets, toutes les start-ups, tout le système d'entreprises des PME et des TPME qui sont réactives.

La ville intelligente s'appuie sur une politique publique structurée de la donnée urbaine. La ville intelligente se construit de manière partenariale et collaborative et s'appuie surtout sur de nouvelles formes de gouvernance public-privé qui nous sont enviées, qui sont reconnues internationalement chaque fois que l'on parle de cette cité intelligente à l'international.

La ville intelligente, enfin, se fera sans dépendance technologique puisque la plate-forme urbaine TIC est non propriétaire et interopérable, comme l'a préconisé d'ailleurs la Commission européenne. Cette plate-forme urbaine sera facilement accessible d'un point de vue technique par les acteurs économiques. Il est important que les acteurs économiques sachent utiliser toutes les données stockées dans cette plate-forme collaborative. Un mode participatif, citoyen, où sont encouragées évidemment les remontées potentielles d'événements. Pour vous expliquer cela, j'aimerais que l'on passe un slide s'il vous plaît.

## **Monsieur le Président**

Si vous êtes d'accord, Madame Marion, je vais vous interrompre pour vous donner les résultats exacts du vote. Je le dis pour les journalistes, pour leur éviter de faire des erreurs dans l'interprétation et afin qu'ils puissent interroger les bonnes personnes. Je vais d'abord parler des élus : 91 votants, 4 contre, 18 abstentions et 69 pour. C'est pour l'assemblée. Je vais vous faire la traduction en nombre de Communes : sur les 31 Communes, 2 contre, 10 abstentions et 19 pour. Voilà le résultat. J'avais dit 12, je m'étais trompé, c'était 10. Le vœu de dépasser les 15, Monsieur Revol, est exaucé. Poursuivez, Madame Marion.

## **Chantal MARION**

Merci, Monsieur le Président. Pour vous expliquer d'une manière peut-être plus agréable cette cité intelligente, vous voyez tout d'abord le site 1 : en ordonnée ce sont les strates et les chaînes de valeur de la cité intelligente. Tout le monde connaît la chaîne de valeur de la cité intelligente : vous avez tout d'abord la captation des données urbaines, ensuite les réseaux en montant, la strate numérique, puis les services connectés, la capture des données (capacités de monitoring urbain), la remontée des données pour une gestion publique des réseaux, la strate numérique avec l'entrepôt et les traitements de données, enfin les services connectés, en haut, avec la mise à disposition de données pour générer de nouveaux services urbains.

En abscisse, vous avez les domaines métiers. Vous le voyez : ce sont l'habitat, énergie, déchets, transports mobilité, logistique urbaine, tourisme, eau, gestion des risques et culture – nous pouvons en rajouter. Quand nous croisons les domaines métiers et la chaîne de valeurs, nous arrivons à ce que je vais vous montrer. C'est ce qui a été appliqué.

Ensuite, nous allons passer à la description (ce n'est pas très lisible, c'est un peu flou, je suis désolée). Au niveau de la captation des données urbaines, comment chercher ces données ? Cela peut être le citoyen que l'on appelle un citoyen numérique, qui va faire remonter les données. Ce sont – pourquoi pas ? – des capteurs. Je vous l'ai dit : 300 capteurs ont été placés. Cela peut être aussi des flux de données de partenaires publics ou privés. Au niveau des réseaux, cela va être la fibre optique, le wi-fi ou la radio. Au niveau des strates numériques, nous allons avoir des entrepôts de données. Tout cela est géré par la Métropole maintenant : des entrepôts de données métropolitaines ou des briques logicielles avec les métiers pilotage, et la mise à disposition de ces données via soit API, soit des open data.

Enfin, toutes ces données peuvent être distribuées aux services connectés avec un système d'information, de visualisation des services et des applications spécifiques. Il faut que vous sachiez tout d'abord que tout cela a été fait au niveau de la recherche et du développement.

Au niveau du slide 3, tout ce qui est en orange...

### **Monsieur le Président**

Madame Marion, ce matin j'ai assisté à l'ouverture du Congrès de génithérapie au Corum sur les gènes, l'ADN, l'ARN, sur les inclusions génétiques, franchement c'étaient des schémas aussi complexes que cela.

### **Chantal MARION**

Je suis désolée. J'ai fait des schémas de façon à ce que vous compreniez. C'est quelque chose de pas simple. Nous avons affaire à des gens qui comprennent et il est important qu'ils s'approprient ces données de la cité intelligente, qu'ils voient tout le travail qui a été fait pendant trois ans et cinq ans, et tout ce qui a été créé au niveau des entreprises.

En orange, vous avez tout ce qui a été fait pour cette cité intelligente. Ce qui est entouré en bleu est ce qui a été fait au niveau de la recherche et développement. Si vous le voulez, nous allons partir sur l'exemple transport et mobilité qui a été un des premiers axes sur lesquels nous avons travaillé. Au niveau de la mobilité, il y a eu tout d'abord la mise en place en avril 2014 des espaces mobilité. Vous voyez tous les capteurs qui ont été placés sur les vélos, le trafic, le tram, les bus et la gestion des feux. Des espaces mobilité ont été créés, un site Internet multimodal, un abonnement multimodal et un espace virtuel de paiement des infractions.

La phase 2 a été lancée en mai 2016, il y a un espace mobilité virtuelle, une application mobile iOS et Android, et un développement de bornes interactives dans les mairies de proximité, les quartiers sensibles. Vous voyez que dans ce transport et mobilité, il y a eu des actions hors recherche-développement : par exemple l'avenue connectée. Elle n'a pas été prise en compte dans le financement de la recherche et du développement. Elle s'est créée elle-même, cette avenue connectée que vous connaissez tous, qui est l'avenue de la Mer, au cœur de l'Ecocité. Elle permet à des entreprises industrielles ou des start-ups de développer des services innovants et de créer une infrastructure. C'est un terrain d'expérimentation pour les entreprises et laboratoires.

Vous voyez au-dessus, au niveau des réseaux, que cela a permis d'expérimenter par exemple le wi-fi dans le tram, chose unique en France. Egalement, cela a permis de créer LORA – c'est tout en orange et cela touche tous les métiers. Cette radio basse fréquence entre dans les réseaux et, en plus, est beaucoup moins chère pour la Métropole. Il faut être à l'affût, agiles et réactifs, parce que ce sont des technologies qui avancent très rapidement.

EMMA, tout à fait en haut, au niveau des services connectés, est un espace multimodal, un passe-partout qui permet d'utiliser le tramway, les bus, les sept parkings du centre-ville, les dix parkings des tramways, les

VéloMag et l'autopartage. Vous le voyez, des entreprises ont pu s'approprier les données. Je vous rappelle que nous avons fait un appel à idées ; toutes les données stockées ont été mises au service des entreprises de façon à ce qu'elles se les approprient. Ces données avaient été évidemment anonymisées. Cela a permis à des entreprises de se les approprier et de créer. Je tiens à les citer : il y a Hurry Up !, pour une application qui permet en un clin d'œil de savoir quand on peut prendre son bus et son tramway sans être en retard ou sans attendre. Smart Flow for the City Application permet de planifier ses déplacements, s'adresse aux citoyens et aux professionnels. Faciligo est une plate-forme collaborative et solidaire...

### **Monsieur le Président**

Nous sommes en train d'expliquer un domaine fantastique, qui est la ville de demain, la Métropole de demain. Madame Marion, si j'ai un souhait à formuler, parlez un peu moins vite s'il vous plaît, pour que tout le monde entende bien ce que vous dites. C'est fondamental, les plates-formes collaboratives et tout cela. Après on va expliquer qu'il n'y en a que certains qui réfléchissent et que nous sommes des imbéciles.

### **Chantal MARION**

Avec plaisir, Monsieur le Président, surtout que j'ai parlé toute la journée et cela fait un peu tard pour expliquer tout cela.

### **Monsieur le Président**

Ce que vous faites, cela va, mais parlez un peu moins vite et approchez-vous du micro pour que tout le monde entende bien. Montez le volume.

### **Chantal MARION**

Faciligo est une plate-forme collaborative et solidaire qui permet la mise en place et la relation de populations à mobilité réduite. C'est très important. Cela facilite l'accès aux personnes à mobilité réduite de façon qu'elles aient le même droit aux déplacements et aux voyages que les personnes autonomes. Tous ces citoyens attendaient cette application. Je remercie d'ailleurs l'entreprise qui, grâce aux données qu'elle s'est appropriées, a pu créer cette plate-forme.

Egalement, la société Tweetping, que vous voyez, est née à partir du constat qu'il y avait des masses d'informations, de façon à se concentrer sur un événement ou un sujet donné et à en informer rapidement toutes les personnes.

C'est grâce aux données et aux trois ans de recherche-développement investis par la Métropole, que nous avons pu créer des entreprises qui grâce à Big Challenge Data ont pu se répartir 300 000 euros. Cela a amené un essor nouveau pour ces entreprises. Elles vont pouvoir créer des emplois et lever des fonds. Ce n'est pas inintéressant parce que nous attendons tout cela en 2016 : pour cette cité intelligente, après des années de recherche-développement, un retour sur investissement au niveau de la Métropole.

J'ai donc pris transport et mobilité, si vous voulez je vais prendre la gestion des risques, un des axes qui est parti en recherche-développement très rapidement. Pour cette gestion des risques, je vous l'ai dit : 300 capteurs d'eau, une balise Hydrogard installée dans les endroits où les inondations sont très fortes, au niveau de l'aéroport et de l'Aréna, et Egis également qui est intervenu. C'est un groupe de conseil et d'ingénierie dans le domaine des transports, de la ville, du bâtiment, de l'industrie et de l'eau.

Ces capteurs permettent la mesure des niveaux d'eau en temps réel, la mise en œuvre d'un système de surveillance et de gestion, donc évidemment l'information de prévisions météorologiques, notamment en termes de quantité de pluie. C'est très important, le suivi des phénomènes de crues en temps réel via

l'acquisition et l'installation de ces capteurs, mais ce qui est important surtout, c'est la transmission, le stockage et le traitement des données, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour prévoir les futures crues qui, avec les changements climatiques, ne tarderont pas à arriver.

Ensuite, la gestion de crise, grâce à un outil de supervision consultable et actionnable à distance, et immédiatement, la transmission en temps réel de cette information et l'alerte des acteurs locaux. Vous le voyez : c'est positionné sur la gestion de risque au niveau des réseaux (M2M, c'est *machine to machine*) ; cela permet de gérer la communication des objets connectés au travers des réseaux de télécommunication mobiles.

Enfin, tout en haut, au niveau des services connectés, vous avez ce que l'on appelle l'outil Ville en alerte pour la gestion du risque. Dans le cadre de l'aménagement du territoire de l'Ecocité, comprenant les communes de Montpellier, de Lattes et de Pérols, Montpellier Méditerranée Métropole se dote d'un système de surveillance et de gestion en temps réel du risque hydraulique. Le risque hydrologique présent sur le territoire de l'Ecocité est de natures diverses : il y a le débordement des cours d'eau (Lez, Lironde, etc.), ou le débordement de réseaux fluviaux.

Il y a également, je voudrais que vous le regardiez, le silo haut, sachant que nous pouvons croiser toujours les silos entre eux. Nous nous retrouvons sur les capteurs d'eau mais au niveau du réseau, je voudrais que vous le releviez, le M2OCity raccorde les compteurs d'eau à Internet, en partenariat avec la filiale de Veolia eau et d'Orange. C'est à noter.

Enfin, si vous le voulez bien, nous regardons le silo de gauche, habitat, lequel au départ n'est pas entré dans le système de recherche-développement. C'est intéressant de le voir. Je me retourne vers Madame Jannin parce qu'elle y a travaillé également : ces données ont profité à l'installation de quartiers tels qu'Eurêka. Eurêka, vous le savez, est un service de santé du portail MyEurêka orienté dans le bien vieillir. Eurêka, situé sur la commune de Castelnau-le-Lez et sur le périmètre de l'Ecocité de Montpellier à la mer, est un quartier urbain doté d'une mixité fonctionnelle de logements, de bureaux, de commerces et d'activités. Eurêka offrira des services nouveaux dédiés à la population senior et à la problématique du bien vieillir.

Ce quartier, quand nous le présentons avec Madame Jannin, que ce soit au SIMI ou au MIBI, attire tous les regards, de la France ou de l'international. Il a trois objectifs bien précis : favoriser le maintien des seniors à domicile, encourager leur participation à la vie sociale, et agir pour la santé en favorisant l'implantation dans le quartier des acteurs économiques investis dans cette filière santé. C'est pour cela que je tiens à signaler qu'Engie, partenaire sur Eurêka, a été retenu à l'issue de ce dialogue compétitif pour mettre en place une plate-forme de services connectés, MyEurêka, et l'implantation dans ce quartier Eurêka d'entreprises très importantes qui nous soutiennent, que nous avons soutenues et qui représentent notre dynamisme en tant que French Tech et entreprises innovantes. Ces entreprises – Solem, La Valériane, Aviitam et Umanlife – réalisent à l'heure actuelle une phase d'expérimentation au regard de leurs activités respectives. Cette expérimentation est formalisée à travers un accord de consortium. L'expérimentation, qui durera douze mois, porte exclusivement sur les services de santé du portail MyEurêka à compter d'avril 2016.

Enfin, il faut parler aussi de La Mantilla. C'est un îlot démonstrateur de l'Ecocité retenu en 2011 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et soutenu par le programme Ville de demain du programme d'investissements d'avenir. Le programme est porteur d'innovations énergétiques. C'est un système de production d'énergie trigénération, de l'intelligence répartie entre instrumentation, analyse de données, plate-forme multiusage à destination des habitants.

Il y a beaucoup d'autres démarches que je veux citer, qui sont très importantes. Tweetping, tout à fait en haut, englobe toute cette cité intelligente. Que fait-il ? Il cartographie les tweets sur Montpellier. Il y a beaucoup de tweets sur Montpellier Méditerranée Métropole. La jeune société Lightstream a inventé un procédé permettant de montrer, sur une carte, d'où viennent les tweets sur un sujet donné, en temps réel. Cette carto-

graphie intéresse les entreprises mais a aussi retenu l'attention de Montpellier Méditerranée Métropole. C'est la première fois qu'une Métropole va analyser les tweets portant sur son territoire.

Il y en a beaucoup d'autres, je vais vous les citer : Senior@Home, NOAM© (Nouvelle Offre pour Acheter-louer Malin) tous ceux-là sont des nouveaux services innovants imaginés par les start-ups notamment à partir de la mise à disposition de données urbaines qui vont être développées en 2016 sous l'impulsion d'un nouvel appel à idées lancé par la Métropole, d'un challenge numérique, avec le pôle entre autres Aerospace Valley, avec une utilisation combinée de données spatiales, ou encore du Booster Nova. Vous voyez : la Métropole aussi s'est engagée avec Aerospace Valley. Il ne faut pas en avoir honte, au contraire, il faut dire : « *Cocorico !* »

A l'avenir, dans un contexte économique avec des évolutions très rapides et des nouvelles technologies, nous sommes dans une nouvelle révolution industrielle, nous la vivons au cœur de Montpellier avec le numérique. La Métropole s'inscrit dans une vision prospective codéployée à partir de la cité intelligente et des nouvelles solutions urbaines innovantes dans le domaine de l'énergie, de la mobilité, de la mise à disposition du territoire, du tourisme.

Je tiens à ce niveau à remercier les Communes qui se prêtent au jeu pour être des laboratoires vivants. Je remercie également tous les citoyens qui participent activement en tant qu'acteurs à cette cité intelligente. A ce jour, la démarche cité intelligente fait partie des actions sélectionnées par l'Etat dans le cadre de la phase 2 de l'Ecocité. Pour bénéficier du soutien du programme d'investissements d'avenir (PIA), la démarche a fait l'objet de demandes de soutiens financiers, dans le cadre du CPER.

En conséquence, et suite à cette discussion, il est proposé au Conseil de bien vouloir valider les principes fondateurs de la cité intelligente, d'approuver la mise en œuvre de la feuille de route. Si vous le permettez, Monsieur le Président, nous allons vous présenter deux petits films pour alléger l'atmosphère et pour mieux faire comprendre la cité intelligente.

**Monsieur le Président**

Merci, Madame Marion.

*Une vidéo est diffusée.*

**Monsieur le Président**

Merci Madame Marion. Qui souhaite poser des questions à Chantal Marion ? Je prends les demandes de parole. Ce n'est pas fini ?

**Chantal MARION**

Il y a aussi l'intervention des entreprises.

*Une vidéo est diffusée.*

**Monsieur le Président**

Fantastique !

*Applaudissements*

Madame Gianiel m'a demandé la parole, puis Madame Brissaud – je n'oublie personne ? – et Madame Hart.

## **Isabelle GIANIEL**

Monsieur le Président, mes chers collègues, simplement un mot rapide : c'est vraiment une semaine symbolique pour le numérique, en lien avec la mobilité, puisque lundi a été lancée officiellement la phase 2 du dispositif EMMA. C'est, comme vous le savez certainement maintenant, une application Smartphone mais également un accès Internet et des bornes interactives déployées sur les quartiers prioritaires de la ville. Cela permet d'accéder absolument à tous les services de TaM et de mobilité, mais également et surtout – je crois que c'est vraiment à souligner –, cela nous fait vraiment rentrer dans l'ère de la mobilité connectée et du temps réel en matière de mobilité : aujourd'hui, tous les dispositifs gérés par la Métropole sont liés entre eux au travers de cet applicatif. Je pense bien sûr, et Chantal Marion l'a parfaitement expliqué, au dispositif Vélo-magg, bus, transport à la demande, tramway, dispositif d'autopartage aussi développé par Modulauto, qui complète astucieusement notre offre de services, et également d'ici quelques semaines aux horaires de train à l'arrivée et au départ des gares de Saint-Roch et de Baillargues.

Une telle complétude de services est unique en France, je voulais le souligner ce soir, et nous place numéro 1, indéniablement, en termes de numérique dans le domaine de la mobilité.

## **Monsieur le Président**

Merci Madame Gianiel. Merci Monsieur El Kandoussi. Merci Monsieur Frizot. Madame Brissaud.

## **Anne BRISSAUD**

Chers collègues, je voudrais d'abord vous remercier pour cet exposé qui met vraiment en avant et de façon très claire l'intérêt technologique du projet, et qui sur un plan intellectuel séduit tout à fait ceux qui peuvent s'y intéresser. Je voudrais juste rappeler ici ce qui a été demandé en commission : bien mettre en avant l'intérêt du projet pour l'utilisateur donc pour les citoyens. Comme ce produit repose sur l'utilisation par le citoyen et l'information des données par l'utilisateur, il faut au minimum qu'il comprenne en premier lieu à quoi cela va lui servir. Dans les vidéos que vous avez présentées...

## **Monsieur le Président**

Jusque-là, je vous rejoins.

## **Anne BRISSAUD**

Ce n'est pas si évident : pour moi, la vidéo est construite à l'envers. A quoi cela sert-il ?

## **Monsieur le Président**

Cela m'étonnait qu'il n'y ait pas quelque chose de travers !

## **Anne BRISSAUD**

Ce serait dommage d'investir du temps dans ce projet et qu'il ne fonctionne pas. Peut-être que c'est ma formation de psychologue qui fait que je vois les choses de cette façon-là.

## **Monsieur le Président**

Dites-moi, Madame Brissaud, j'ai une question à vous poser sur ce plan.

**Anne BRISSAUD**

Laissez-moi finir. La promotion...

**Monsieur le Président**

Je voudrais vous poser une question parce que vous avancez votre qualité professionnelle, ce que je respecte parfaitement.

**Anne BRISSAUD**

Je peux vous aider, si vous le souhaitez.

**Monsieur le Président**

Etes-vous freudienne ou lacanienne ? Répondez-moi. C'est important, ce sont deux écoles différentes.

**Anne BRISSAUD**

Je suis plus exactement psychosociologue : l'étude du comportement de l'homme en groupe est ma spécialité.

**Monsieur le Président**

*Yes !*

**Anne BRISSAUD**

Si vous voulez que nous comprenions quelque chose et que le commun des mortels comprenne et s'approprie le projet, parce que c'est l'objectif, si nous voulons que l'utilisateur utilise ce produit, il faut absolument qu'il le comprenne et qu'il comprenne son propre intérêt. Aujourd'hui, dans ce que vous nous avez présenté, l'intérêt est présenté en dernier. Il faut donc suivre tout le déroulé du fonctionnement et de la technique pour arriver à comprendre à quoi cela va servir.

Cela a été demandé en commission, c'est pour cela que je me permets aussi de vous le rappeler ici. Faites un effort pour être clair vis-à-vis du citoyen qui doit comprendre à quoi cela lui sert en priorité. D'abord, comprenons à quoi cela sert avant de comprendre comment cela marche. C'est ce que nous vous demandons.

**Monsieur le Président**

Nous verrons combien vous ferez aux législatives ; le résultat sera clair. Merci Madame Brissaud. Madame Hart. Madame Marion, vous répondrez en masse.

**Clare HART**

Merci. Juste un énorme bravo, c'est un projet magnifique.

**Monsieur le Président**

Merci Madame Hart.

## **Clare HART**

C'est un projet de ville moderne, connectée, intelligente, qui incorpore tout ce qu'il faut aujourd'hui : développement durable, mobilité connectée, c'est super. Encore plus parce que l'on a incorporé dès le début des entreprises nées ici, dans notre pépinière. C'est fantastique. Ces entreprises-là vont pouvoir s'unir, travailler ensemble et proposer leurs services de manière collective à d'autres métropoles, à d'autres villes. C'est ce qui est très fort dans ce projet. Vraiment, c'est très très bien. Tout simplement. Merci.

## **Monsieur le Président**

Je vous remercie beaucoup. Franchement, merci, Madame Hart, de votre témoignage. Madame Marion, allez-y, ajoutez quelques phrases.

## **Chantal MARION**

Merci Madame Hart. Cela fait plaisir d'être soutenus, après cette longue démonstration et surtout l'appropriation de cela. Tout d'abord, Madame Brissaud, vous êtes avocate, vous êtes également psychologue, c'est cela ? Moi, je suis scientifique. On ne donne pas un médicament à un malade pour savoir s'il marche ou pas. Tout d'abord il faut de la recherche et du développement, ce qui a été fait dans la cité intelligente. Nous n'avons pas pris du tout le processus à l'envers, loin de là.

Laissez-moi terminer Madame Brissaud, s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompue. Essayez déjà de ne pas arriver en retard à ma commission dév éco, comme vous êtes arrivée en retard à la commission sport, et peut-être que comme cela vous comprendrez mieux.

Je répète : quand on fait de la recherche et développement... j'aimerais pouvoir parler s'il vous plaît.

## **Monsieur le Président**

Quand on est à l'heure, on est à l'heure.

S'il vous plaît. Quand on fait de la recherche et du développement...

## **Monsieur le Président**

Allez-y, vous allez faire le buzz, continuez !

## **Chantal MARION**

... on ne donne pas un médicament tout de suite aux malades. Tout d'abord on le teste en recherche et développement. Ensuite on explique au malade comment le prendre en lui expliquant s'il faut le prendre avant manger ou après manger. Ne vous faites pas de souci : les citoyens de Montpellier Méditerranée Métropole sont avertis et certains ont participé à la recherche et au développement. Si vous n'avez pas compris le film, nous pouvons le repasser à l'envers, Madame Brissaud. Si vous avez l'esprit à l'envers, je peux le faire à l'envers, je peux même vous le chanter, Madame Brissaud, si vous voulez.

## **Monsieur le Président**

Merci, Madame Marion. Je mets aux voix. Qui est contre la ville intelligente ? Forcément, s'il y en a un qui lève le doigt, il est mort !

## **Monsieur le Président**

Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ? Adoptée à l'unanimité.

### **AFFAIRE N° 12 : HORS COMMISSION – APPEL A PROJETS « VILLES RESPIRABLES EN CINQ ANS POUR LA RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'AIR » – ENGAGEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION PAR MONTPELLIER MEDITERRANEE METRO-POLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

## **Monsieur le Président**

Affaire numéro 12 : il s'agit là de l'appel à projets « Villes respirables ». Montpellier Méditerranée Métropole a été désignée lauréate par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer à l'appel à projets « Villes respirables en cinq ans pour la reconquête de la qualité de l'air ». Il convient aujourd'hui d'engager la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre du dossier de candidature, et Madame Jannin ne prend pas part au vote. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

### **AFFAIRE N° 13 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ECOCITE – CONVENTION DE FINANCEMENT PROGRAMME INVESTISSEMENT D'AVENIR VILLE DE DEMAIN PHASE 2 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION LOCALE TRANCHE 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

## **Monsieur le Président**

Affaire numéro 13 : développement et aménagement du territoire Ecocité, Madame Jannin.

## **Stéphanie JANNIN**

Monsieur le Président, chers collègues je vous remercie. Cette délibération va faire écho à celle que ma collègue Chantal Marion vient de présenter. Notre projet d'aménagement du territoire fait référence, en matière d'aménagement durable, et les projets que nous développons se doivent d'apporter des réponses concrètes à notre croissance démographique, mais aussi à la réduction de notre vulnérabilité au changement climatique, tout en préservant durablement notre biodiversité.

Cette responsabilité est d'autant plus importante que la Métropole s'inscrit dans un paysage naturel exceptionnel, du pic Saint-Loup à la mer, qui est une des zones de la planète les plus remarquables en termes de biodiversité, mais aussi les plus menacées. Nous avons inscrit dans le cadre de la démarche de projet territorial Montpellier Métropole Territoire, prolongée par la révision du SCoT et l'élaboration de notre futur plan local d'urbanisme intercommunal, une priorité autour du thème de la nature en ville et de la nature dans le grand paysage, avec la feuille de route que vous m'avez fixée, Monsieur le Président, avec la préservation de deux tiers d'espaces naturels sur le territoire de la Métropole.

Ces surfaces doivent être préservées grâce à la mise en œuvre d'écoquartiers, de nouveaux parcs, d'une trame verte et bleue autour de ces deux fleuves, le Lez et la Mosson, grâce au renforcement d'une agriculture périurbaine aux portes de la ville, et également grâce à la démarche Ecocité. Montpellier Méditerranée Métropole a obtenu le label national Ecocité pour son projet urbain de Montpellier à la mer sur les communes de Castelnau-le-Lez, Montpellier, Lattes et Pérols parmi 19 lauréats sélectionnés et 35 au niveau national, dans le cadre du plan « Ville durable » qui a été initié par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du

Développement durable et de la Mer. Nous avons été en 2016 retenus pour la deuxième phase de ce grand programme, ce qui nous permettra d'obtenir 7,5 millions d'euros à la clé pour mettre en œuvre nos projets.

Je rappelle quelques actions financées dans le cadre de la phase 1 : la quatrième ligne de tramway ; le projet de Montpellier à la mer ; le système de ville en alerte – gestion intégrée du risque hydrologique – ; l'îlot H de La Mantilla ; et bien d'autres.

Quelques actions concernant maintenant cette phase 2 : le dossier de candidature que nous avons remis le 25 septembre met l'accent sur la capitalisation des retours d'expérience des actions mises en œuvre au titre de la première tranche. Une attention particulière est ainsi portée à l'intégration des bonnes pratiques : méthodologie, services et procédés innovants développés. Je vais vous citer quelques actions de cette phase 2 du programme Ecocité : bien sûr, la cité intelligente, je ne reviendrai pas dessus puisque Chantal Marion vient de la décrire très largement. Nous pouvons citer la gestion dynamique des déplacements de la Métropole, GEMDAM. La bonne gestion des ressources énergétiques et des déplacements est un enjeu socio-économique et environnemental majeur. La qualité des déplacements et de leur mode participe à la qualité de vie, c'est un sujet porté par ma collègue Vice-Présidente en charge des déplacements Isabelle Gianiel, qui favorise le développement économique et contribue à la préservation de l'environnement.

Montpellier Méditerranée Métropole propose un projet innovant baptisé GEMDAM, qui repose notamment sur le concept de gestion multimodale des déplacements. Nous pouvons également citer la question de la rénovation thermique des copropriétés, nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises lors de ce Conseil, qui permet de couvrir trois enjeux majeurs : l'enjeu environnemental bien sûr avec la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, un enjeu social aussi, par la réduction de la précarité énergétique, et un enjeu économique puisque par cette action nous soutenons les entreprises locales par l'investissement. Nous allons donc prolonger cette action. La phase 1 nous avait permis de commencer à mettre en étude et en chantier la rénovation de 600 logements. Sur cette deuxième phase, ce sont à nouveau 500 logements supplémentaires que nous pourrions lancer en rénovation thermique.

Nous pouvons citer également le développement du quartier Eurêka, un quartier à énergie positive sur la commune de Castelnau-le-Lez, qui s'étend sur 39 hectares, dont 19 ont été préservés en espaces naturels. Ce quartier augmentera la capacité d'accueil du pôle tertiaire existant Millénaire Eurêka, qui comprend déjà 7 000 emplois, en y amenant de la mixité fonctionnelle. Le programme comprend des logements, des bureaux, des commerces, un EHPAD, 4 hectares de vergers que nous avons eu l'occasion d'inaugurer aux côtés de Jean-Pierre Grand il y a quelques semaines, et 7 hectares de bassins hydrauliques végétalisés. Ce quartier sera desservi par un transport en commun en site propre. Autour seront implantés des commerces de proximité. Ce quartier est particulièrement étudié pour offrir un cadre de vie adapté aux seniors. Son développement fait pleinement partie de l'Ecocité tranche 2.

Vous le voyez : ces projets sont multiples et variés et ils témoignent de la capacité d'invention de notre territoire et de la gouvernance des acteurs des villes, pour s'engager dans l'innovation et la ville de demain. C'est aussi pour le territoire une opportunité d'exporter nos savoir-faire et notre excellence à l'international. J'en profite pour signaler avec joie à l'assemblée que nous avons été retenus finalistes aux Urbanism Award dans la prestigieuse catégorie « ville européenne de l'année », où nous concourrons en finale aux côtés de Copenhague et Eindhoven, ce qui est évidemment un grand honneur.

Notre Métropole s'engage vivement dans ce laboratoire grandeur nature qui est la ville, pour inventer la ville de demain intelligente, interconnectée et proposant un équilibre subtil entre la préservation des espaces naturels et les espaces bâtis au service des habitants et au service de l'homme. C'est ce projet global, durable et transversal, qui a été mis en avant par l'Etat en nous retenant pour cette phase 2 de l'Ecocité et en nous proposant d'accompagner nos projets à hauteur de subventions de 7,5 millions d'euros. Je vous propose donc de délibérer sur cette convention de financement. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup Madame Jannin. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Boumaaz.

**Djamel BOUMAAZ**

C'est l'affaire 13. L'Ecocité est très importante pour notre Métropole mais juste avant de commencer, Monsieur le Président, je voulais vous préciser que pour l'affaire numéro 7 je n'ai pas participé au vote, par rapport aux informations que vous donnez aux médias.

**Monsieur le Président**

Oui, 91.

**Djamel BOUMAAZ**

Il manque Madame Jamet, donc 90 votants, je n'ai pas participé au vote.

**Monsieur le Président**

Si vous n'avez pas participé au vote, cela fait 90 votants.

**Djamel BOUMAAZ**

Tout à fait, les chiffres ont leur importance.

La suite, Monsieur le Président, très court : vous connaissez mon souci de défendre les intérêts des habitants de la Métropole ; c'est d'ailleurs pour cela que j'ai appelé à voter pour vous lors des dernières régionales, vous Président, vous Maire, mais pas Philippe Saurel. Philippe Saurel et son compte bien sûr, eux, se souviennent des 5 %. Chaque semaine qui passe, Monsieur le Président, je m'efforce de croire à l'idée d'une politique autrement qui se construirait autour d'un pacte de confiance, pacte de confiance qui ce soir vient de prendre un sacré coup.

Vous savez, ce fameux pacte de confiance, c'est un peu comme les pactes de quartiers, cela ne tient qu'à un fil. Bref. Monsieur le Président, sur cette affaire, je vous le concède, je crains pour le bien des Montpelliérains. Je suis inquiet pour vous et votre politique autrement. Ma question est simple : la collectivité Montpellier Méditerranée Métropole développe-t-elle une politique d'urbanisme pour l'intérêt de ses habitants, ou pour ceux de la famille Jannin, comme nous avons pu le remarquer sur la Commune de Cournonterral, ainsi que sur de nombreuses affaires qui relèvent de la Ville de Montpellier ?

**Monsieur le Président**

Chut ! Arrêtez, ne tombez pas dans le piège.

**Djamel BOUMAAZ**

Pourriez-vous nous éclairer, Monsieur le Président ? Je vous répète la question, ma question est simple. La collectivité de Montpellier Méditerranée Métropole développe-t-elle une politique d'urbanisme pour l'intérêt de ses habitants, ou pour ceux de la famille Jannin ? Pourriez-vous nous répondre ce soir s'il vous plaît ?

**Monsieur le Président**

Je n'ai pas entendu. Pouvez-vous répéter une troisième fois ?

**Djamel BOUMAAZ**

Ma question est simple, Monsieur le Président. La collectivité de Montpellier...

**Monsieur le Président**

Ne tombez pas dans le piège, ne vous laissez pas avoir, faites comme moi, prenez les choses avec le sourire. Il faut savoir de qui cela vient.

**Djamel BOUMAAZ**

La Métropole, pour faire court, développe-t-elle une politique d'urbanisme pour l'intérêt de ses habitants ou pour ceux de la famille Jannin ? Merci.

**Monsieur le Président**

Je vous demande de bien noter, c'est pour cela que j'ai demandé à Monsieur de répéter : afin que ce soit noté au procès-verbal.

**Djamel BOUMAAZ**

En même temps, vous pouvez répondre.

**Monsieur le Président**

Nous vous ferons répondre par notre avocat.

**Djamel BOUMAAZ**

Avec plaisir, Monsieur le Président !

**Monsieur le Président**

Comme d'habitude.

**Monsieur le Président**

Vous n'arrivez pas à vous taire ?

Chut ! Cool ! Les gars, vous n'avez jamais joué au foot ? Pendant 90 minutes vous vous faites insulter, il ne faut pas bouger, sinon tu prends un carton rouge. Nous continuons. Nous ferons répondre par notre avocat.

Je mets aux voix l'affaire présentée brillamment par Madame Jannin. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRE N° 14 : HORS COMMISSION – DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL – JUMELAGE CHENGDU (CHINE) – RENOUELEMENT DE L’ACCORD DE JUMELAGE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 14 : développement international, jumelage Chengdu, renouvellement de l'accord de jumelage. Qui demande des précisions auprès du rapporteur ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 15 : HORS COMMISSION – DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL – CONGRES ANNUEL ENERGY CITIES BORNOVA (TURQUIE) – AUTORISATION DE LA MISSION**

**Monsieur le Président**

Affaire numéro 15, développement international, congrès annuel Energy Cities à Bornova, en Turquie. Qui demande des explications auprès du rapporteur ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 16 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL – MISSION CHENGDU (CHINE) – PARTICIPATION AU CONGRES INTERNATIONAL SUR L’INNOVATION – DATES DU 22 AU 27 JUIN 2016 – AUTORISATION DE LA MISSION**

**Monsieur le Président**

Affaire 16, développement international, mission Chengdu, participation au Congrès international sur l'innovation. Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 17 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SCHEMA DIRECTEUR D’AMENAGEMENT NUMERIQUE – MARCHE N° 3004RI12 DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU TRES HAUT DEBIT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METRO-POLE – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 17 : schéma directeur de l'aménagement numérique, marché de travaux. Qui veut des explications auprès de Chantal Marion, rapporteur ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 18 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE RELATIF AUX COMMUNES DE CASTELNAU-LE-LEZ, GRABELS, MONTPELLIER, SAINT-BRES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS, SUSSARGUES ET VILLENEUVE-LES-MAGUELONE – MODIFICATION – APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 18 : instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la Métropole, relatif aux communes de Castelnau-le-Lez, Grabels, Montpellier, Saint-Brès, Saint Jean de Védas, Sussargues et Ville-neuve-lès-Maguelone. Qui demande des explications auprès de Madame Jannin, rapporteur ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 19 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – SECTEUR DE LA MOGERE – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, SCHNEIDER ELECTRIC ET LA SAAM – OPERATION SITUEE LOTISSEMENT FONT DE LA BANQUIERE, AVENUE DE FIGUIERES A LATTES – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 19, secteur de la Mogère, projet urbain partenarial, PUP, entre Montpellier Méditerranée Métropole Schneider Electric et la SAAM.

Puisque nous y sommes, je vais vous parler de la gare. C'est pareil, il faut dire la vérité aux Français. Hier soir, nous avons eu une réunion à la préfecture. Je m'étais engagé à ne pas prendre la parole sur le sujet, je n'ai pas tweeté, vous avez vu : rien. Le silence total. Engagement avec le Préfet de Région. Il s'agissait là du comité de pilotage du CNM, Contournement Nîmes Montpellier, dont le comité de pilotage est coprésidé par Madame la Présidente de Région et Monsieur le Préfet de Région.

Un communiqué de presse a été adressé à la presse cet après-midi, qui a été validé par l'ensemble des présents. Je répète ma position sur la gare de la Mogère. D'abord, à ceux qui disent qu'il ne faut pas construire la gare, je leur dis d'aller sur le terrain, et de ne pas parler des choses d'une cabine téléphonique. La gare est presque finie dans le gros œuvre. Les grandes traverses métalliques qui composent son toit sont posées. Les sillons pour faire passer les voies sont faits. La dalle est réalisée. Il ne manque que les rails, et ils arrivent.

Les imbéciles qui disent qu'il ne faut pas construire la gare : elle est presque finie, la gare de la Mogère. Voilà ce à quoi nous nous sommes engagés dans la délibération que nous avons votée sous la présidence de Jean-Pierre Moure, en 2012. Nous nous sommes engagés à participer pour un peu moins de 100 millions d'euros au financement du CNM. Jean-Pierre, je parle sous ton contrôle. Nous avons accepté de participer à un financement croisé entre la gare de Manduel et la gare de Montpellier, avec un volume de trains de voyageurs légèrement inférieur à cent trains par jour. Entendez-vous ce que je dis ? Cent trains par jour, dont 80 % composés de trains de voyageurs et 20 % de fret. Voilà ce que nous avons signé.

C'est à ces conditions-là que nous avons signé notre participation au Contournement Nîmes Montpellier, sous la tutelle de l'autorité organisatrice de transport qui est la Région, qui a la compétence. Je vais y venir dans un instant : l'Etat et la Région d'alors ont refusé de faire le raccordement de Saint-Brès. Si la gare de Manduel ne se fait pas, nous aurons construit une gare pour un, voire zéro TGV par jour. 135 millions d'euros. Nous serons devant un scandale aussi gros que le pont construit par Jacques Chirac puis Nicolas Sarkozy entre la Guyane et le Brésil. Vous savez, le pont qui est toujours fermé parce que les lois n'avaient

pas été étudiées pour faire passer les véhicules ! Vous l'avez vu dans l'émission *Capital* il y a quelques jours. Nous allons nous trouver devant le plus grand scandale de France. Je le dis depuis le début : la gare de Montpellier n'a de valeur que si la gare de Manduel est construite.

Je regarde la gare de Manduel et que vois-je ? Le projet architectural n'est pas fait, l'ensemble des autorisations n'est pas accordé, aucun permis de construire n'est déposé, le projet de la gare de Manduel est en train d'évoluer vers une gare plus petite, les accords avec le Département du Gard pour finaliser les voiries de desserte de la gare de Manduel ne sont pas arrêtés. Je vous rappelle la date inscrite dans le CNM : fin 2017 pour la gare de la Mogère et début 2020 pour la gare de Manduel.

Vous savez combien demande l'instruction d'un permis de construire, et vous savez combien de temps dure la construction d'une gare. Nous sommes à peu près, sur des permis de cet ordre, sur un an, un an et demi de construction et un an et demi d'instruction.

Alors, je vous dis clairement que si le permis de construire de la gare de Manduel n'est pas déposé en 2017, nous n'aurons aucune chance de voir sortir de terre la gare de Manduel en 2020. Donc nous n'aurons pas un gap d'un an et demi de non-fonctionnement pour les TGV pour la gare de la Mogère, mais nous aurons je ne sais pas combien de temps. Nous aurons construit une gare fantôme.

J'ai demandé aux avocats de la Métropole de se saisir du dossier parce que nous avons respecté le contrat relatif aux 100 millions d'euros. Si les autres autorités dans ce dossier ne l'ont pas respecté, je demanderai le remboursement à la Métropole des 100 millions d'euros, plus dommages et intérêts, *pretium doloris*. Je ne suis pas juriste mais je connais un peu le droit. Ce n'est pas normal. Voilà où nous en sommes de la gare de Manduel et voilà quelle est ma position, que j'ai indiquée à l'ensemble des participants à la réunion à la préfecture d'hier. Je défends les intérêts de la Métropole, tout simplement, et je défends l'engagement passé le 24 février 2012 lors du vote à l'unanimité ici même, sous la présidence de Jean-Pierre Moure.

Monsieur le Maire de Saint Georges d'Orques.

### **Jean-François AUDRIN**

Monsieur le Président, chers collègues, j'étais ce matin à l'assemblée plénière de la Région et nous avons voté le budget primitif. Un amendement a été déposé par le groupe EELV, sur lequel ils demandaient que les financements de la gare soient freinés. J'étais en charge de ce rapport. Il faut savoir que sur les 135 millions d'euros, 45 millions d'euros sont payés par l'Etat, 45 millions d'euros sont payés par la SNCF. La Région intervient à hauteur de 35 millions à peu près je crois, et la Métropole près de 12 millions d'euros.

Il a été fait en sorte que les uns et les autres comprennent qu'il était indispensable de continuer la construction de cette gare qui était terminée, sauf les Verts qui étaient contre. Globalement, c'est rassurant : la Présidente de la Région Carole Delga tenait le même discours que vous, Monsieur le Président, ce qui veut dire que les choses devraient aller dans le bon sens.

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Maire. Je tiens à vous dire qu'hier, dans ce positionnement, nous étions en parfaite adéquation avec la Présidente de Région et avec le représentant de Monsieur Vidalies, Secrétaire d'Etat, qui a soutenu la position de la Métropole du début jusqu'à la fin de la réunion, en excluant le fait que les élus de Montpellier doivent subir les inconvénients d'une telle posture.

## **Jean-Pierre MOURE**

Monsieur le Président, chers collègues, l'information que vous donnez suite au comité de pilotage d'hier soir du CNM ne fait que confirmer ce que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer, à savoir que dans le dossier du CNM, de la gare de la Mogère et de la gare de Manduel, le problème majeur en quelque sorte est le dénouement du conflit gardo-nîmois Manduel et gare de Nîmes centre. Depuis le début, nous sentons que des choses sont dites, soutenues par les uns, et moins portées du côté du Département du Gard. Quand on signe des engagements aussi importants que ceux que nous avons signés avec l'ensemble des partenaires – les études, etc. –, je tiens à faire remarquer qu'il est importantissime qu'ils soient respectés.

Il est important que nous allions au bout de cette affaire. Je n'imagine pas, au vu de l'intérêt que cela représente, que l'on fasse machine arrière par rapport à cela – pas nous, mais si le Gard s'avérait défaillant, cela poserait de gros problèmes. J'attire votre attention aussi sur le fait que c'est un élément déterminant, la gare de la Mogère, par rapport à toutes les inepties que nous pouvons entendre, de représentants de telle ou telle force politique, qui viennent de la Région parisienne, qui disent n'importe quoi. La Mogère n'est pas dans un champ de betteraves. Elle est sur le Grand Montpellier, à proximité du centre de Montpellier. Tous ces arguments ne tiennent pas, de même que l'inondabilité. Ce qui compte, ce qui est important, c'est le respect des engagements pris.

Deuxième élément, parce que personne n'en parle mais cela viendra dans le temps aussi, c'est ce qui concerne la ligne Montpellier-Perpignan. Il va falloir parler du financement, de la réalisation. Les études, nous y avons participé. Un Département ici n'y a pas participé, c'est le Département de l'Hérault. Les Départements voisins y ont participé, ainsi que les anciennes collectivités de Narbonne, Carcassonne, etc.

## **Monsieur le Président**

Département du Gard et Département de l'Aude, je confirme.

## **Jean-Pierre MOURE**

Tout à fait. Ensuite, il faudra parler de réalisation des travaux et là, c'est chaud. Il faudra que l'Etat y participe, que l'Europe vienne à un niveau de contribution tout à fait normal compte tenu du fait que nous sommes dans une liaison interpays, entre le Nord et le Sud, liaison transfrontalière, soit une condition *sine qua non* pour amener et espérer un financement européen au-dessus de ce que nous avons pu obtenir, dans les principes de ce qui pourrait être évoqué quant à ce financement.

Ensuite, il faudra la quote-part de toutes les collectivités, dont la nôtre. C'est une question importante en termes d'investissement pour l'avenir, en plus de ce que vous venez d'évoquer par rapport à la gare de la Mogère. La gare de la Mogère est un point central – non pas des débats, j'écarte ce que nous venons d'évoquer – de deux à trois ans : c'est le nœud central de l'harmonisation des moyens de transport, de la mobilité entre le tram, le train, les autoroutes, l'autoroute qui est à côté, qui est une réalisation remarquable.

Entre parenthèses, faisons remarquer que la réalisation de l'autoroute est à un niveau de respect des délais, de qualité technique tout à fait remarquable. Quelqu'un qui s'appelle Monsieur Nunez, je pense que l'on n'insiste peut-être pas assez – pas ici mais ailleurs –, joue une grande importance dans ce dossier. La Mogère est au cœur de ce dispositif, ainsi que l'autoroute, l'A75, l'A9, aménagées sur Montpellier, le train, ce qui fait que nous regardons l'aménagement et l'avenir d'un territoire non pas dans les trois ans mais dans les cinquante ans et pour le siècle qui vient. Il ne faut pas rater ce dossier car il est majeur pour le développement.

## Monsieur le Président

Merci Monsieur Moure. Monsieur Revol.

## René REVOL

Nous n'allons pas reprendre le débat sur le fond. Je persiste à penser que construire quatre gares tous les 55 kilomètres est une stupidité. Les Montpellierains et les habitants de la Métropole ne vivent pas la gare de la Mogère comme une grande et bonne nouvelle. Je suis toujours en attente des annexes financières du partenariat public-privé au profit d'une société luxembourgeoise qui ne paie pas d'impôt sur le territoire français. N'ayant pas ces annexes financières, nous ne savons pas à terme le coût qui pèsera sur les collectivités, si d'aventure l'une de ces gares s'avérait aussi déficitaire que le sont un certain nombre de gares construites dans la décennie précédente.

Cela dit, le contournement est indispensable, notamment le ferroutage est indispensable. Quant aux aides européennes, les Espagnols en ont déjà obtenu. Actuellement, la deuxième ligne espagnole est finie pour la moitié du parcours. Il faudra que nous nous posions un jour la question : le fret chez nous pourra-t-il continuer (il s'arrête à Béziers) de Béziers jusqu'à l'Espagne ? Est-ce que l'Espagne aura fini sa voie dédiée au fret sur l'écartement européen, pour que nous, en arrivant à l'entrée, mettions tout sur des camions ?

Je pense qu'il y a un vrai problème d'ensemble ferroviaire, de mobilité, qui se pose sur l'arc méditerranéen, que la gare de la Mogère et celle de Manduel ne règlent pas.

## Monsieur le Président

Je partage cette idée et cette vision que cinq gares sur 200 kilomètres, ce n'est pas raisonnable. Le problème est que des accords ont été passés avec les différentes Villes, Agglomérations et Départements, et qu'aujourd'hui nous sommes comptables de cette situation. Mais la situation pour moi est simple : je défends la collectivité Métropole. Si nous remplissons nos engagements, que nous construisons la gare, – je ne vois pas ce qui pourrait l'arrêter, elle est presque finie –, et que nous nous retrouvons sans gare de Manduel, nous aurons construit une gare fantôme et je ne l'accepterai pas. Je demanderai des dommages et intérêts, je demanderai le remboursement d'un certain nombre d'investissements que nous avons faits.

Quand nous avons signé notre participation au CNM, une série d'engagements étaient marqués dans le contrat. Je les ai répétés hier soir. Il y a notamment le nombre de trains de voyageurs, ceux qui rapportent, ceux qui font marcher les gares. Mais il n'y a pas que cela : il y a aussi la durée, sur la livraison des deux gares. Cela fait beaucoup. Il y a aussi le fait que RFF s'engage par tous les moyens à garantir une activité de la gare compatible avec sa gestion et son bon fonctionnement. C'est écrit noir sur blanc dans le contrat. J'ai le contrat, j'ai lu cela à la préfecture, je vais vous le lire.

*« La réalisation du projet CNM s'inscrit au sein d'un programme d'ensemble comprenant également la réalisation de la gare nouvelle de Montpellier Odysseum, dont l'ouverture interviendra dès la mise en service de la ligne nouvelle (cela veut dire que si les rails sont posés en 2017, la gare ouvre en 2017) et celle de la gare nouvelle de Nîmes Manduel dont la mise en service interviendra au plus tard en 2020. »* Deuxième phrase très importante : *« Réseau ferré de France s'engage à réaliser les investissements qui apparaissent nécessaires pour permettre la circulation des trains sous sa seule responsabilité, sans appel à des participations de l'Etat et des collectivités territoriales. »* Vous avez compris !

J'ai demandé au service juridique de la Métropole de s'emparer du dossier pour défendre l'institution, si jamais il y avait des retards tels que cela mette en danger la gare de Montpellier et les élus de la Métropole, parce que nous allons avoir l'air niais devant cette affaire. Je suis obligé de mettre en place un système juridique de défense de nos intérêts communs. Je mets aux voix l'affaire 19, secteur de la Mogère, projet urbain

partenarial, entre Montpellier Méditerranée Métropole Schneider Electric et la SAAM. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 20 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – COMMUNE DE LATTES – CONVENTION AVEC LA SASU ELLIPSE – CONVENTION DE REVERSEMENT AVEC LA COMMUNE DE LATTES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 20 : développement et aménagement durable du territoire, projet urbain partenarial, commune de Lattes. Qui demande des explications complémentaires ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 21 : HORS COMMISSION – CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE LE CAMP BERTRAND AU BENEFICE DE LA COMMUNE DU CRÈS – AVIS SUR LA CREATION DE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE**

**Monsieur le Président**

Affaire 21, création de la zone d'aménagement différé Le Camp Bertrand au bénéfice de la commune du Crès. C'est l'avis sur la création de la ZAD, zone d'aménagement différé. Qui demande des explications ? Monsieur Rouilleault.

**Henri ROUILLEAULT**

Je voterai cette délibération mais je voulais cependant attirer l'attention sur quatre points importants. C'est une grosse ZAD, ce sont 100 hectares en limite de la commune de Castelnaud.

Première remarque : cela renforce la question du contournement sur laquelle, à juste titre, Jean-Pierre Grand s'exprime régulièrement et vous-même venez de le faire à l'instant.

Deuxièmement, ce sont 100 hectares, essentiellement des terres agricoles. Cela pose la même question que pour la ZAC Eurêka : il est souhaitable que tout n'aille pas en consommation urbaine mais qu'il y ait des terres agricoles préservées, pas forcément des vignes, peut-être du maraîchage ou un verger comme à Eurêka, il faut réfléchir évidemment.

Troisièmement, cette ZAD est de part en part traversée par la voie de chemin de fer classique, et cela pose des problèmes à la fois bien sûr de nuisances sonores pour les habitants qu'il faudrait envisager, et par rapport au passage à niveau du Crès, sur lequel il y a eu un mort récemment. A Castelnaud, cela nous sensibilise beaucoup puisque nous avons le deuxième passage à niveau le plus dangereux de toute la Grande Région. Le premier est à Baillargues et doit être bientôt supprimé, mais la question est importante et c'est une question à 10 millions d'euros. C'est une question tout à fait sérieuse.

Le quatrième point est que – nous l'avons évoqué dans une autre délibération en vitesse – il y a une ZAD à Castelnaud, à Sablassou, où est prévu le pôle multimodal. Il faut évidemment une cohérence entre ce qui se fera au Crès et ce qui se fera à Castelnaud.

## **Monsieur le Président**

Je suis d'accord sur tout ce que vous dites, et les projets dont vous avez parlé sont intégrés au CPER et au projet territorial avec la Région.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée. Madame Jannin n'a pas pris part au vote, je refais voter. Je mets aux voix. Madame Jannin ne prend pas part au vote. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

## **AFFAIRE N° 22 : FINANCES – FINANCEMENT DU RESEAU MONTPELLIERAIN CHALEUR FROID (RMCF) – TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES A LA SERM – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 22 : financement du réseau montpelliérain chaleur froid, transfert des garanties d'emprunts accordées à la SERM. Qui demande des explications supplémentaires ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

## **AFFAIRE N° 23 : LOGEMENT – CONTRAT DE MIXITE SOCIALE – COMMUNE DE VENDARGUES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 23, contrat de mixité sociale, commune de Vendargues, autorisation de signature. Qui veut des explications auprès du rapporteur Monsieur Ségura, Vice-Président ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

## **AFFAIRE N° 24 : LOGEMENT – CONTRAT DE MIXITE SOCIALE – COMMUNE DE PEROLS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 24, logement, contrat de mixité sociale, commune de Pérols, autorisation de signature. Qui veut des explications complémentaires auprès de Monsieur Ségura ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 25 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE QUARANTE LOGEMENTS SOCIAUX – ECOQUARTIER DE CAYLUS, ZAC DU DOMAINE DE CAYLUS LOT M4 A CASTELNAU-LE-LEZ – GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA D’HLM ERILIA – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 25 : construction de quarante logements sociaux, écoquartier de Caylus, dont nous avons posé la première pierre à Castelnaud-le-Lez. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 26 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE HUIT LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE LE GATSBY – 116 ALLEE DES FRERES-GRIMM A MONTPELLIER – GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA D’HLM ERILIA – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 26 : construction de huit logements sociaux, résidence le Gatsby. C’est la commune de Montpellier. Qui demande des explications auprès du rapporteur Noël Ségura ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 27 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE ONZE LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE OPALE – CHEMIN DU PUIITS A SUSSARGUES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA SA D’HLM FDI HABITAT – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 27, construction de onze logements sociaux, résidence Opale, chemin du Puits à Sussargues. Pas de demande d’explication ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 28 : LOGEMENT – EXTENSION-REHABILITATION DE 34 LOGEMENTS SOCIAUX – ETABLISSEMENT D’HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) LE FOYER DU ROMARIN, 246 RUE DU ROMARIN A CLAPIERS – GARANTIE D’EMPRUNTS A L’ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE LE FOYER DU ROMARIN – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 28 : extension-réhabilitation de 34 logements sociaux établissement d’hébergement pour personnes âgées EHPAD le Foyer du romarin ; il s’agit là d’un EHPAD situé à Clapiers. Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 29 : LOGEMENT – REHABILITATION DE 66 LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES ARAGON – PLACE JACQUES-D’ARAGON A LATTES –**

## **GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL – DELIBERATION N° 13490 DU 16 DECEMBRE 2015 – MODIFICATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 29, réhabilitation de 66 logements sociaux, résidence pour personnes âgées Aragon, place Jacques-d'Aragon à Lattes. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

## **AFFAIRE N° 30 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE AUBE ROUGE – AVENUE DE L'EUROPE A CASTELNAU-LE-LEZ – ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 10892 – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 30, construction de trente logements sociaux résidence Aube Rouge à Castelnaud-le-Lez. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

## **AFFAIRE N° 31 : COHESION SOCIALE – REGLEMENT INTERIEUR ET PROTOCOLE DE MISE A DISPOSITION DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE DE LATTES SAPORTA – APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 31, cohésion sociale, règlement intérieur et protocole de mise à disposition de l'aire de grand passage des gens du voyage de Lattes Saporta. Je vais donner la parole à Madame Dardé en la remerciant pour le travail fait, et en remerciant tous les Maires de la Métropole sur le travail en commun qui est fait au travers du groupe qui pilote l'implantation des aires des gens du voyage. Ce n'est pas un sujet facile, mais c'est un sujet qui avance de façon partagée, et c'est l'occasion de remercier tous les Maires, en particulier Catherine Dardé qui pilote ce dossier avec beaucoup d'engagement personnel.

### **Catherine DARDE**

Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je voudrais associer à ces remerciements les services de la Métropole, notamment ceux qui avec Monsieur Nurit ont beaucoup travaillé pour faire avancer ce projet. Je voudrais d'ailleurs souligner que, contrairement à ce qu'a dit le Maire de Beaulieu il y a quelque temps, le travail en commun de l'ensemble des Maires de la Métropole peut aboutir à des choses constructives. Ce n'est pas forcément, comme il l'a souligné pour la voirie, négatif, c'est au contraire souvent plus positif de travailler ensemble, dans cette configuration de pacte de confiance. D'ailleurs, le constat est qu'avant la Métropole, les communes n'avaient pas beaucoup avancé, le schéma n'était pas mis en place. Depuis, nous avons beaucoup travaillé ensemble. Je remercie aussi tous les Maires qui se sont associés.

Cette compétence d'aire de grand passage, nous l'avons depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais les communes avaient provisoirement gardé la compétence. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre, la commune de Lattes a bien sûr continué à gérer pour ce qui la concerne une aire de grand passage, l'aire de Saporta. Le Maire de Lattes pourrait en parler mieux que moi. Il l'a gérée pour le compte de la Métropole. Bien sûr, depuis 2016 nous sommes directement en compétence sur cette action.

Nous sommes confrontés, vous le savez, pendant la période estivale, à de nombreuses arrivées de gens du voyage donc nous avons besoin, en urgence, de répondre au moins provisoirement pendant cet été à cette arrivée. Pour ce faire, nous souhaitons définir un mode de fonctionnement avec une tarification sur la base d'un règlement intérieur métropolitain qui sera appliqué dans un premier temps à l'aire de la commune de Lattes pour cet été, et qui ensuite sera le règlement de référence que nous appliquerons sur l'ensemble des autres aires de grand passage que nous mettons en place.

Dans cette tarification, nous avons défini une redevance journalière forfaitaire de trois euros par jour et par caravane, qui correspond d'ailleurs à ce qui avait été mis en place par Lattes, ainsi qu'une caution de 300 euros pour l'ensemble du groupe qui va s'installer et qui est restituée au départ s'il n'y a pas de dégradation faite sur l'aire.

Je vous demande de bien vouloir accepter ce règlement intérieur à titre provisoire pour cet été 2016, qui servira après de règlement intérieur que nous appliquerons sur les autres aires qui seront créées puisque notre schéma désormais met en place une réponse complète sur l'ensemble de la Métropole.

**Monsieur le Président**

Merci Catherine. Qui souhaite s'exprimer ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 32 : COHESION SOCIALE – ADHESION A L'ASSOCIATION VILLES ET TERRITOIRES LANGUEDOC-ROUSSILLON – CENTRE RESSOURCE REGIONAL POLITIQUE DE LA VILLE ET COHESION SOCIALE – ANNEE 2016 – APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 32, adhésion à l'association Villes et territoires Languedoc-Roussillon, Centre de ressource régional politique de la ville pour 8 000 euros. Qui veut des explications auprès de Catherine Dardé ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 33 : ADMINISTRATION GENERALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – AVENANT AU MARCHE N° 2863MG11 – TELESURVEILLANCE DES BATIMENTS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

**Monsieur le Président**

Affaire 33, avenant au marché télésurveillance des bâtiments de Montpellier Méditerranée Métropole. Qui demande des explications complémentaires auprès de la Vice-Présidente Madame Isabelle Guiraud ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 34 : ADMINISTRATION GENERALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – AVENANTS N° 1 ET 2 AU MARCHE N° 2837MG12 – TRAVAUX D'AMENAGEMENTS, DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES, DE MAINTENANCE ET GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS METROPOLITAINS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 34, toujours Madame Guiraud avec les avenants numéro 1 et numéro 2 pour les travaux d'aménagement, de mise aux normes accessibilité handicapés, de maintenance et grosses réparations dans les bâtiments métropolitains. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 35 : ADMINISTRATION GENERALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – MARCHE N° 3384MG13 – LOT N° 1 – AVENANT N° 3 – MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 35, toujours Madame Guiraud, pour les marchés de nettoyage des locaux des bâtiments administratifs de la Métropole. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 36 : ADMINISTRATION GENERALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – MARCHE 4515MG16 – ACQUISITION, LIVRAISON ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS POUR LES BESOINS DES SERVICES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 36 : acquisition, livraison et maintenance des photocopieurs, toujours Madame Guiraud. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 37 : ADMINISTRATION GENERALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – FOURNITURES DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE MONTPELLIER ET LE CCAS – AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE CONSTITUTIF DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT ET DE PARTICIPER A LA CONVENTION**

**Monsieur le Président**

Affaire 37, fourniture des services de télécommunication, toujours Madame Guiraud. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 38 : ADMINISTRATION GENERALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ D'IMPRESSION, POSE ET DEPOSE POUR PAVOISEMENT – VILLE DE MONTPELLIER – MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 38, convention constitutive de groupement de commandes, pour les marchés d'impression, pose et dépose pour les pavoisements. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 39 : ENERGIE ET TRANSITION ENERGETIQUE – ORGANISMES EXTERIEURS – AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE – ADHESION 2016**

**Monsieur le Président**

39 : organisme extérieur, Agence locale de l'énergie. C'est Madame Cassar qui est aux manettes.

**Michelle CASSAR**

Merci Monsieur le Président. La Métropole a soutenu la création de l'Agence locale de l'énergie et en a approuvé les statuts par délibération du 2 octobre 2007. Cette agence a pour mission de mettre en place un réseau d'échange entre tous les partenaires intervenant dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, en positionnant ses actions de manière complémentaire aux opérations de sensibilisation déjà menées auprès du grand public et des collectivités locales. Elle est par ailleurs un partenaire privilégié de la Métropole, non seulement dans l'élaboration du plan climat énergie territorial, mais aussi dans les actions pour la rénovation thermique des copropriétés.

A ce jour, 24 communes sur les 31 que compte la Métropole adhèrent par convention à l'ALE. La cotisation annuelle des communes s'élève à 578 euros hors Montpellier. Je précise à notre assemblée que la Région, qui est gestionnaire des fonds européens, n'a pas versé la subvention FEDER à l'ALE depuis 2015, alors que les fonds étaient disponibles dans le budget de la Région. Aujourd'hui, à travers ce rapport il vous est proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole, sachant que la cotisation pour l'année 2016 s'élève à 1 735 euros.

**Monsieur le Président**

Merci Madame Cassar. Je mets aux voix l'affaire présentée par Michelle Cassar. Pas tout le même soir. Il faut en garder pour la suite. Il ne faut pas brûler ses vaisseaux. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 40 : ENERGIE ET TRANSITION ENERGETIQUE – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET ERDF – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 40, énergie et transition énergétique, toujours Madame Cassar, sur l'avenant à la convention de partenariat entre la Métropole et ERDF. Un petit mot ?

**Michelle CASSAR**

Un petit mot. ERDF avait signé avec la Ville de Montpellier une charte de partenariat adossée au traité de concession de distribution d'électricité, couvrant les années 2006 à 2020. La Métropole, au titre des compétences transférées, reprend les droits et obligations historiques de la Ville de Montpellier. Dans le cadre de son développement et au regard des projets environnementaux et sociaux de son territoire, Montpellier Méditerranée Métropole a la volonté de renforcer son partenariat avec ERDF. Le présent avenant à convention a pour objet de définir les modalités de continuité pour les deux années à venir, soit 2016-2017, de ce partenariat selon trois axes : l'amélioration esthétique des réseaux et des postes de transformation, le renouvellement des ouvrages basse tension en fils nus sur console, et la politique de la ville et solidarité.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Qui demande des explications à Madame Cassar ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 41 : ENERGIE ET TRANSITION ENERGETIQUE – MAINTENANCE GENIE CLIMATIQUE – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA VILLE DE MONTPELLIER – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 41 : maintenance génie climatique, avenant numéro 3. Qui veut des explications auprès de Michelle Cassar, rapporteur ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 42 : RESSOURCES HUMAINES – MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – VILLE DE MONTPELLIER – CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE CHAUFFEURS DU CABINET – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Ressources humaines, création d'un nouveau service commun de chauffeurs du cabinet. C'est la mutualisation entre les chauffeurs Ville et Métropole. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 43 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

**Monsieur le Président**

Affaire 43, modification du tableau des effectifs. Qui veut des explications auprès du rapporteur Pierre Bonnal ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 44 : HORS COMMISSION – COMEDIE DU LIVRE – PRIX MEDITERRANEEN DU LIVRE D'ART – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE MEDITERRANEEN DE LECTURE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 44, Comédie du livre, Prix méditerranéen du livre d'art. C'est la première fois que nous attribuerons un prix de cette nature pour la Comédie du livre. Le livre d'art sera récompensé.

Cela va être une grande année italienne. Je vous rappelle les trois événements : premièrement la Comédie du livre qui commence demain, deuxièmement la présence dans la Métropole de la Squadra Azzura, l'équipe de foot d'Italie, et troisièmement la signature du jumelage avec la Ville de Palerme et la Métropole de Palerme.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 45 : CULTURE – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL – CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'ESPACES POUR OU PAR LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire suivante, toujours sur la culture et en remplacement du rapporteur Bernard Travier qui nous représente à l'inauguration de la Comédie du livre ce soir dans le vignoble du pic Saint-Loup, conservatoire à rayonnement régional, c'est la convention type de mise à disposition gracieuse d'espaces pour le conservatoire à rayonnement régional. Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 46 : CULTURE – MUSEE FABRE – CONVENTION DE MECENAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES, REGION MONTPELLIER – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Musée Fabre, convention de mécénat avec le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 47 : CULTURE – MUSEE FABRE – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC RADIO FRANCE ET LE GROUPE ALTICE MEDIA – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 47, musée Fabre, convention de partenariat avec Radio France et le groupe Altice média. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 48 : CULTURE – MUSEE FABRE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MUSEE SOULAGES DE RODEZ AGGLOMERATION, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONQUES-MARCILLAC ET LA COMMUNE DE CONQUES-EN-ROUERGUE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 48, culture, musée Fabre, convention de partenariat avec le musée Soulages de Rodez et la Communauté de communes de Conques dans l'Aveyron. L'abbatiale Sainte-Foy-de-Conques est un chef-d'œuvre de l'art roman, avec le tympan merveilleux. La divinité en Majesté à cheval de Sainte-Foy est un bijou en or massif dans lequel les sculpteurs médiévaux ont intégré des entailles, des camés qui venaient de l'époque romaine. Les sculpteurs romans récupéraient les bijoux anciens et les intégraient dans les bijoux modernes, dans des inclusions. L'art perdure malgré les civilisations, différentes les unes des autres. Je vous conseille d'aller voir le trésor de Sainte-Foy-de-Conques. Vous en reviendrez bouleversés.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 49 : CULTURE – SITE ARCHEOLOGIQUE LATTARA – MUSEE HENRI-PRADES – CONVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN « JEAN DENANT. PLAN B » – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 49, site archéologique Lattara, convention d'exposition d'art contemporain « Jean Denant ». Tant que nous sommes à l'archéologie, le site de Murviel fait partie du contrat de plan Etat Région et le musée archéologique travaillera en partenariat avec celui de Lattes.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 50 : CULTURE – SITE ARCHEOLOGIQUE LATTARA – MUSEE HENRI-PRADES – ACTUALISATION 2016 DES TARIFS DE LA BOUTIQUE DU MUSEE HENRI-PRADES – APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 50, toujours Lattara, c'est l'actualisation des tarifs de la boutique. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 51 : CULTURE – SITE ARCHEOLOGIQUE LATTARA – MUSEE HENRI-  
PRADES – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PRET D’EXPOSITION SUR LE PORT  
DE LATTARA – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Toujours Lattara, adoption de partenariat pour le prêt d’exposition. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 52 : CULTURE – CONVENTION D’OCCUPATION TEMPORAIRE DU CAFE  
DES LETTRES A LA MEDIATHEQUE CENTRALE EMILE-ZOLA – AUTORISATION DE SI-  
GNATURE**

**Monsieur le Président**

Convention d’occupation temporaire du Café des lettres à la médiathèque Emile-Zola. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 53 : CULTURE – THEATRE DES 13 VENTS – CONVENTION D’OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SARL THEATRE DES 13 VENTS – AUTORISATION DE SI-  
GNATURE**

**Monsieur le Président**

Toujours culture, théâtre des 13 Vents, convention d’occupation du domaine public. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 54 : CULTURE – ETUDE DE PREFIGURATION POUR LA GESTION MUTUA-  
LISEE DES SALLES DE SPECTACLES DU TERRITOIRE METROPOLITAIN – CONVENTION  
DE GESTION – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION – APPRO-  
BATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 54, étude de préfiguration pour la gestion mutualisée des salles de spectacles du territoire métropolitain. Je répète, parce que c’est en lien avec la compétence culture du Département. Etude de préfiguration pour la gestion mutualisée des salles de spectacles du territoire métropolitain. Cela veut dire créer une fonction théâtre sur l’ensemble, que ce soit Chai du Terral, que ce soit à Bérenger de Fré dol, que ce soit à Jacques Coeur à Lattes, que ce soit à Jean-Vilar, que ce soit au Domaine d’O, que ce soit également dans les salles de Castelnau-le-Lez, du Crès, de Jacou.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

C’est bien beau de recevoir les compétences, encore faut-il que derrière il y ait un vrai projet. Je reviens un instant là-dessus. Nous n’en avons pas assez parlé. Je prends comme exemple le pôle social. La politique de la Ville a été transférée à la Métropole. L’insertion des jeunes fait partie de la compétence métropolitaine. Tout ce qui est logement social fait partie de la Métropole. Si nous ajoutons à cela le fonds d’aide aux

jeunes, le FSL, l'insertion et l'aide à la médiation, le schéma gérontologique, les CCAS des communes, nous sommes en capacité de proposer aux citoyens un guichet unique sur un vrai pôle d'action sociale.

Nous avons avec Christian Fina demandé à un cabinet extérieur de monter le projet que je vous présenterai mi-juin. Un vrai projet politique au sens noble du terme, qui intègre toutes les facettes de l'action sociale et dans lequel la couture entre les compétences des deux collectivités devient un facteur d'avantages et non d'inconvénients. Nous avons déjeuné à midi, Christian, Monsieur Manuel et moi, avec le Directeur général des services de la Métropole de Lyon, qui a assuré la connexion avec les compétences départementales. Je lui ai posé la question : « *Le referiez-vous ?* » Il m'a dit : « *Dix fois, cent fois. Parce qu'en arrivant à réaliser la couture entre les compétences exercées par des collectivités différentes, on est cent fois plus efficace.* »

Deux hommes ont réalisé le projet Lyon : c'est... Rappelle-moi son nom.

C'est le Directeur général des services de la Métropole de Lyon qui s'appelle Benoît Quignon, et le deuxième, c'est le Préfet Jean-François Carenco, actuellement Préfet de Paris. Ce sont les deux hommes qui ont fabriqué la Métropole d'aujourd'hui, celle qui a les compétences départementales.

Monsieur Rouilleault.

### **Henri ROUILLEAULT**

Il y a aussi l'accord politique entre Mercier et Collomb. Je voudrais juste ajouter, pour que l'on ne se fasse pas d'illusions, qu'il y a une grosse différence avec Lyon : à Lyon, les aides sociales sont passées du côté de la Métropole – le RSA, l'allocation adulte handicapé, la prestation autonomie, etc. Nous, si les huit compétences basculent, nous aurons des compétences d'accompagnement sur ces aides sociales, mais ces aides elles-mêmes seront sur le budget du Département ; il faudra continuer à coopérer avec le Département.

### **Monsieur le Président**

Bien sûr. C'est pour cela que ce dont nous avons parlé tout à l'heure est un faux débat. Le RSA, l'APA pour les personnes âgées, restent de compétence départementale. C'est de l'argent de l'Etat qui sera redistribué par les Départements, quel que soit le passage en compétences, trois ou huit.

Continuons. Où en étais-je ? La préfiguration : je mets aux voix l'étude de préfiguration pour le théâtre et les spectacles. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

### **AFFAIRE N° 55 : CULTURE – FONDS SPECIAL CULTURE – AFFECTATION DE SUBVENTIONS – APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 55, fonds spécial culture, affectation de subventions : OSADOC 1 500 ; Collectif Koa 2 500 ; Les Ecrivains méditerranéens ; la revue *Souffles* qui est un éditeur, 1 000 euros ; Le Jamais lu France 1 000 euros ; et les Couleurs cubaines 1 000 euros.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 56 : VALORISATION ET PROTECTION ANIMALES, BIODIVERSITE – CO-PRODUCTION DU FILM DE PLANETARIUM LA GRANDE TORTUE – CONTRATS DE CESSION DES DROITS D’AUTEURS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 56, valorisation et protection animale biodiversité, coproduction du film du planétarium *La Grande Tortue*, Monsieur Audrin.

**Jean-François AUDRIN**

Monsieur le Président, chers collègues, vous vous souvenez certainement que le 14 avril 2016 vous avez autorisé la signature d’une convention de coproduction avec la Ville de Vaulx-en-Velin. Il s’agissait d’un film qui s’appelait *La Grande Tortue*. C’est une légende iroquoise, je vous le rappelle, je vous en avais parlé en avril et vous ne l’avez pas oublié. La première phase de production a lieu, cela débute, et il nous est demandé de rémunérer de manière forfaitaire les différents acteurs qui vont permettre la réalisation de ce film – je parle des producteurs et tout ce qui s’ensuit – de 6 500 euros. Cela nous donnera le droit de l’utiliser pendant les trente années qui viennent.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur Audrin. Nous irons passer une semaine, tel le Capitaine Jack Sparrow, sur l’île de la Tortuga.

**Jean-François AUDRIN**

Cela va être un grand moment. Je viens aux nouvelles : avez-vous donné un nom à la pieuvre ?

**Monsieur le Président**

Franchement, j’ai beaucoup hésité, j’ai failli tomber dans le piège, j’ai failli en choisir un et puis je vais vous dire le fond de ma pensée : je pense que le nom que je voulais choisir aurait déshonoré la pieuvre.

**Jean-François AUDRIN**

J’ai hâte !

**Monsieur le Président**

C’est magnifique, une pieuvre. Huit cerveaux périphériques, un cerveau central. C’est un truc magnifique ! Et le nom que je voulais donner était moins magnifique.

**Jean-François AUDRIN**

Nous allons attendre, alors.

**Monsieur le Président**

Je mets aux voix la Tortuga. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 57 : SPORTS ET TRADITIONS SPORTIVES – PISCINE OLYMPIQUE D'ANTIGONE – ANNIVERSAIRE DES VINGT ANS DE LA PISCINE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES RESTOS DU CŒUR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire suivante, sports et traditions, Monsieur Meissonnier, piscine olympique d'Antigone, anniversaire : vingt ans de la piscine.

**Jean-Luc MEISSONNIER**

Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre du vingtième anniversaire de la piscine olympique d'Antigone, la Métropole organise une manifestation festive ouverte à tous : les 24 heures de natation de la piscine olympique d'Antigone, qui se déroulera du vendredi 3 juin 16 heures au samedi 4 juin 16 heures. En écho aux prochains Jeux olympiques brésiliens, ce défi sportif a pour objectif de mobiliser le plus grand nombre de nageurs pour tenter de parcourir pendant ces 24 heures la distance comprise entre Montpellier et Rio de Janeiro, 8 817 kilomètres. Cet événement sportif s'augmente d'une dimension solidaire par le versement des recettes du droit d'entrée, un tarif unique de 2 euros par participant, aux Restos du cœur. C'est une convention avec les Restos du cœur.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur Meissonnier. Qui veut prendre la parole sur ce sujet ? Personne. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 58 : SPORTS ET TRADITIONS SPORTIVES – PISCINE AMPHITRITE – FETE DE LA MUSIQUE – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION STAND'ART ET L'ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 58, Fête de la musique, piscine Amphitrite, convention de partenariat avec l'association Stand'Art et l'école de musique de Saint Jean de Védas. Qui veut des explications auprès du Vice-Président Jean-Luc Meissonnier ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 59 : SPORTS ET TRADITIONS SPORTIVES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION – FONDS SPECIAL SPORT – CONVENTION D'ATTRIBUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 59 : attribution de subventions fonds spécial sport, convention d'attribution. Qui demande des explications auprès du Vice-Président Jean-Luc Meissonnier ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 60 : SPORTS ET TRADITIONS SPORTIVES – MANIFESTATION SPORTIVE – TOURNOI INTERNATIONAL DE TENNIS FEMININ – AFFECTATION DE SUBVENTION – CONVENTION D’ATTRIBUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Manifestation sportive, tournoi international de tennis féminin. Monsieur Meissonnier.

**Jean-Luc MEISSONNIER**

Il s’agit de soutenir le Comité départemental de tennis de l’Hérault qui va organiser la onzième édition du tournoi international de tennis féminin de Montpellier Méditerranée Métropole, à hauteur de 50 000 euros. Je rappelle qu’il va se dérouler à Grabels, pour le grand plaisir de notre ami René Revol.

**Monsieur le Président**

Qui demande des explications complémentaires ? Je remercie tous ceux qui ont participé au sauvetage du tournoi ITF, qui était mal barré. Nous l’avons récupéré. Nous l’avons tiré par les cheveux. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ?

Je vous rappelle que nous avons candidaté avec Montpellier Events, pour recevoir la finale de la Fed Cup qui est l’équivalent de la coupe Davis pour les filles, le 13 et le 14 novembre. C’est la Fédération française de tennis qui m’a demandé de le faire. Nous aurons peut-être la joie de voir évoluer l’équipe de France féminine sur la finale, entraînée par Amélie Mauresmo, pour qui j’ai la plus grande admiration. Ils ne lui ont pas fait de cadeau, et j’ai trouvé cela très injuste.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 61 : HORS COMMISSION – TROPHEE TAURIN DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – ORGANISATION DE LA DEUXIEME EDITION 2016 – AFFECTATION DE SUBVENTIONS – CONVENTIONS D’ATTRIBUTION – APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire suivante, 61, Trophée taurin, Monsieur Meissonnier.

**Jean-Luc MEISSONNIER**

Il s’agit d’attribuer des subventions concernant l’organisation de la Fête du taureau, et surtout des subventions pour le Trophée taurin de Montpellier Méditerranée Métropole, qui a un vif succès. Je tiens à dire que cette année, la remise des trophées et des prix se passera dans la commune de Saint-Georges-d’Orques.

**Monsieur le Président**

Qui demande des explications auprès du rapporteur Jean-Luc Meissonnier ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 62 : HORS COMMISSION – ORGANISMES EXTERIEURS – SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DES COMMUNES DU BAS LANGUEDOC – SBL – ELECTION**

**Monsieur le Président**

Affaire 62, organismes extérieurs, Syndicat d'adduction d'eau des communes du bas Languedoc, élection. Il est proposé au Conseil de procéder au remplacement... « *Pour donner suite au courrier reçu par le Maire de Lavérune, et au regard du souhait de Monsieur Jean-Paul Weber ne souhaitant plus être délégué suppléant au sein du Syndicat, il est proposé au Conseil de procéder à son remplacement par Monsieur José Joly, Conseiller municipal de la commune de Lavérune.* »

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 63 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE BEAULIEU – ZAC DU RENARD – PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE ET L'AMENAGEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 63, commune de Beaulieu, ZAC du Renard. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 64 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA ROUTE DE BOIRARGUES SUR LA COMMUNE DE LATTES – CONVENTION DE COMAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA REGIE DES EAUX ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 64, renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la route de Boirargues, sur la commune de Lattes, convention de comaitrise d'ouvrage entre la Régie publique de l'eau et Montpellier Méditerranée Métropole. Si Monsieur René Revol veut en dire un mot, ou les affaires suivantes ? Comme il veut.

**René REVOL**

Ce sont différentes conventions entre la Métropole et la Régie de l'eau pour que nous ayons une maîtrise d'ouvrage. Sur les différentes délibérations qui nous concernent, quand il y a assainissement et eau potable, nous travaillons de concert. Ce ne sont pas de petits investissements. Les délibérations qui suivent sont de la même nature.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur Revol. Qui veut prendre la parole sur l'affaire 64 ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 65 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT POUR LA DESSERTE DE LA RESIDENCE ESABORA, SISE IMPASSE DES DAHLIAS SUR LA COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ – OFFRE DE CONCOURS ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET ART PROMOTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 65, service public de l'eau, extension du réseau d'assainissement pour la desserte de la résidence Esabora, je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 66 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT-GENIES-DES-MOURGUES / SUSSARGUES – MARCHE DE TRAVAUX N° 3420EA13 – AVENANT N° 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 66, schéma directeur d'assainissement, construction de la station d'épuration de Saint-Geniès-des-Mourgues, Sussargues, marché de travaux. Monsieur Revol ? Non. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 67 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SAINT-JEAN-DE-VEDAS – ZAC ROQUEFRAISSE – PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS RELATIF A LA DESSERTE EN EAUX USEES – CONVENTION TRIPARTITE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 67, service public de l'eau, Saint Jean de Védas, ZAC Roquefraise, programme des équipements publics relatif à la desserte en eaux usées. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 68 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – MEDIATION DE L'EAU – ADHESION – ABBONNEMENT ET PRESTATIONS – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 68, Médiation de l'eau, adhésion, abonnement et prestations, convention, adhésion à l'association Médiation de l'eau pour un montant de 10 000 euros. Monsieur Revol.

**René REVOL**

Juste pour dire que c'est une délibération commune avec la Régie de l'eau et qui permet à tous les citoyens d'avoir un recours concernant leur facture en eau auprès d'une mission organisée à l'échelle nationale. Nous avons travaillé cela et c'est une mise au point.

J'en profite pour informer le Conseil que la Régie des eaux a rencontré la Régie des eaux de la Ville de Paris et que nous avons décidé d'un partenariat sur le long terme pour travailler de concert en mutualisant nos acquis. Sur certains points ils sont très en avance sur nous, et sur d'autres ils ont été sensibles à la gouvernance citoyenne que nous avons mise en place. Je tiendrai le Conseil au courant des différentes étapes de cette collaboration fructueuse.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur Revol, merci à Madame Hidalgo et au Conseil municipal de Paris qui a reçu Monsieur Revol dans d'excellentes conditions. Avec Monsieur Jaoul, nous avons également croisé Madame Hidalgo à Montpellier il y a quelques jours et comme je le disais en début de Conseil, je la rencontrerai officiellement à la mairie de Paris le 20 juin.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

### **AFFAIRE N° 69 : TRANSPORTS ET MOBILITE – TARIFICATION – SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'HERAULT – CONVENTION DE COMPENSATION TARIFAIRE POUR LES NAVETTES DES PLAGES – SAISON 2016 ET BILAN 2015 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 70, transports et mobilité, convention de compensation pour la tarification intermodale avec le Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault. C'est la 70. J'en ai oublié une ? J'ai sauté la 69. C'est une affaire érotique. Transports et mobilité, Madame Gianiel, allez-y, tarification.

### **Isabelle GIANIEL**

Je vais dire quelques mots de la navette des plages. Vous le savez, la ligne 3 de tramway ne va pas jusqu'à la plage.

### **Monsieur le Président**

Ecoutez bien s'il vous plaît, c'est important.

### **Isabelle GIANIEL**

Depuis la mise en service de la ligne 3 de tramway, c'est-à-dire depuis avril 2012, depuis l'été 2012, nous avons mis en place un partenariat Métropole-Département pour permettre une desserte des plages depuis le terminus de la ligne 3 situé à la station Etang-de-l'Or, à Pérols. Etaient initialement en place deux services bus : un premier service qui allait en direction de Palavas, des Roquilles, et qui couvrait à peu près 20 % des déplacements vers les plages, et un deuxième qui représentait les 80 % restants et qui permettait de passer de Pérols aux plages du Grand-Travers.

A partir de cette année et compte tenu des nouvelles lignes de bus qui ont été développées par nos voisins du Pays de l'Or – en particulier leur ligne 1 qui permet la jonction entre le centre de Palavas et le terminus de la ligne 3 à Pérols –, Hérault Transport bien entendu n'a plus vocation à intervenir sur le secteur de Palavas et en direction des Roquilles.

Est poursuivi le partenariat en direction des plages de Carnon, et de La Grande Motte en direction du Grand-Travers. Je voulais simplement signaler qu'il a été décidé cette année un raccourcissement de la période d'intervention du Département. Généralement, nous intervenons à partir du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 7 septembre pour desservir les plages ; j'ai appris aujourd'hui que ce serait uniquement à partir du 18 juin et jusque fin août. Je voulais le signifier, et le noter ce soir de grand débat sur la liaison Métropole-Département.

**Monsieur le Président**

Qui demande la parole ? Personne. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 70 : TRANSPORTS ET MOBILITE – CONVENTION DE COMPENSATION POUR LA TARIFICATION INTERMODALE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'HERAULT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire suivante, c'est l'affaire 70. Convention de compensation pour la tarification intermodale avec le Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, Madame Gianiel.

**Isabelle GIANIEL**

Très rapidement, il s'agit de permettre aux concitoyens de tout le département de l'Hérault qui se rendent sur le territoire de la Métropole de pouvoir non seulement utiliser un ticket unique de bus compatible sur les bus Hérault Transport et sur les dispositifs TaM, mais également d'avoir une tarification unique compensée par le Département à hauteur de 660 000 euros de manière prévisionnelle pour l'année 2017, ce qui correspond à environ 650 000 validations de tickets dans le tramway.

**Monsieur le Président**

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 71 : TRANSPORTS ET MOBILITE – TRAMWAY BOUCLAGE LIGNE 4 – ASCENSEURS ET LOCAUX TECHNIQUES AFFERENTS DE LA STATION PEYROU-ARC-DE-TRIOMPHE – CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT A MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 71, tramway, bouclage ligne 4, ascenseurs et locaux techniques afférents à la station Peyrou-Arc-de-Triomphe, convention de transfert de gestion du domaine public de l'Etat à Montpellier Méditerranée Métropole. Il s'agit de la création des deux ascenseurs en verre qui se trouvent à proximité du pont Vialleton et qui ont été installés dans la muraille médiévale qui entoure la vieille ville. Ce sont ces deux ascenseurs qui pourront monter chacun trente personnes, qui assureront le charroi des voyageurs du niveau de la dalle de tram jusqu'à la rue Foch.

Nous avons également, avec Madame Gianiel et Monsieur El Kandoussi, modifié la position de l'arrêt de tram. Nous l'avons reculé d'une vingtaine de mètres pour permettre aux piétons de monter la rampe de la place d'Aviler, pour permettre d'accéder à la rue Foch de façon plus facile.

### **Isabelle GIANIEL**

Je me permets de souligner l'exemplarité du partenariat qui s'est mis en place avec le Palais de justice, qui n'était pas du tout évident. Ce sont des travaux extrêmement lourds, dans ce secteur de l'hypercentre de Montpellier. Néanmoins, je dois vraiment souligner que nous avons pu travailler en temps et en heure. Notre objectif était d'inaugurer un bouclage ligne 4 avec des travaux entièrement finalisés, notamment cette liaison que vous avez si bien décrite, verticale entre le boulevard Vialleton et l'avenue Foch, qui assure l'accessibilité handicapés, qui est extrêmement importante par rapport au réseau, 100 % accessible.

Effectivement, l'objet de la convention et de l'affaire de ce soir est un peu plus marginal, mais important également : elle permet notamment d'assurer la gestion par la Métropole de cet équipement, de ces ascenseurs. Notamment – je le souligne parce que la question m'est beaucoup posée sur le terrain, dans la ville de Montpellier –, les ascenseurs et tout le dispositif d'accès aux ascenseurs seront intégralement fermés tous les soirs pendant les heures de non-fonctionnement du tramway. Nous sommes sur un espace qui va être complètement sécurisé pendant la nuit.

### **Monsieur le Président**

Je remercie, sur cette affaire, la DRAC. Je remercie Madame la Garde des Sceaux – c'était du temps de Madame Taubira –, et je remercie également le premier Président de la cour d'appel.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

### **AFFAIRE N° 72 : TRANSPORTS ET MOBILITE – AVENANT N° 5 AU MARCHE 2.583 DE MISE A DISPOSITION, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES ABRIS VOYAGEURS DE LA LIGNE 2 DE TRAMWAY – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 72 : avenant au marché de mise à disposition, d'entretien et de maintenance des abris voyageurs. Qui veut des explications auprès de Madame Gianiel ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

### **AFFAIRE N° 73 : TRANSPORTS ET MOBILITE – AVENANT N° 5 AU MARCHE 3.583 DES EQUIPEMENTS EN ABRIS VOYAGEURS, MAINTENANCE, ENTRETIEN ET GESTION DE LA PUBLICITE DES LIGNES 1 ET 3 DE TRAMWAY – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 73 : avenant au marché des équipements des abris voyageurs, maintenance, entretien et gestion de la publicité des lignes 1 et 3 de tram. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 74 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA VILLE DE MONTPELLIER POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 74, Monsieur Youssous, convention de groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier pour la réalisation des prestations de maintenance de l'éclairage public.

**Rabii YOUSSEUS**

La compétence de l'éclairage public est exercée par la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les marchés de maintenance transférés à la Métropole arrivent à échéance le 31 décembre 2016. Dans un souci de bonne gestion, il vous est proposé de lancer une consultation au prochain marché regroupant des commandes avec la Ville de Montpellier afin d'intégrer les besoins propres de la Ville. Le marché sera à bons de commande, découpé en quatre lots géographiques.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur Youssous. Avez-vous des questions à poser ? Monsieur Dudieuzère.

**Pierre DUDIEUZERE**

Juste une inquiétude : ces appels d'offres groupés peuvent être économiquement une bonne chose, mais un tas de petites entreprises ou d'entreprises moyennes font les travaux depuis de nombreuses années, existent, font vivre tout un tissu de collaborateurs et d'employés, et ne peuvent pas répondre, ne vont pas être retenues. Je vous l'ai dit quand vous étiez venu à Vendargues pour défendre la Métropole : nous sommes très inquiets là-dessus. Dans la réalité, ils ne sont pas retenus.

**Monsieur le Président**

Monsieur Dudieuzère, pour répondre favorablement à votre requête dont nous avons déjà discuté, je demande aux services de la Métropole – je sais que c'est un travail supplémentaire, je sais que c'est plus compliqué à faire – qu'il y ait un allotissement partagé, de façon plus fine, qui s'établisse pour que les entreprises puissent soumissionner, y compris les petites entreprises. Nous allons le vérifier, nous allons faire attention.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

**AFFAIRE N° 75 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – STRATEGIE DE COMMANDE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC – AUTORISATION DE LANCEMENT DES PROCEDURES ET DE SIGNATURE DES MARCHES N° 4570AT16 CONTROLE ELECTRIQUE, N° 4568AT16 DETECTION, GEOREFERENCEMENT, CARTOGRAPHIE ET N° 4571AT16 ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**Monsieur le Président**

Affaire 75, stratégie de commande publique portant sur l'éclairage public. Monsieur Youssous, parce que c'est une somme importante.

## **Rabii YOUSSEOUS**

Suite au transfert de compétences de voirie à la Métropole, il est nécessaire d'organiser différentes missions relatives aux éclairages publics. Afin d'assurer nos obligations, notamment en termes de sécurité et de mise aux normes, il est nécessaire de lancer trois marchés à bons de commande permettant d'assurer la vérification des installations, la connaissance du patrimoine et les interventions régulières et les grosses interventions, la Commune ayant souscrit un partenariat public-privé pour la gestion de l'éclairage public. Castelnau-le-Lez et Juvignac ne sont pas concernés par l'ensemble des marchés.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur Youssous. Qui demande des informations complémentaires ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

## **AFFAIRE N° 76 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – CONVENTION D'ENLEVEMENT DE DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) AVEC RECYLUM – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire suivante, 76, convention d'enlèvement de déchets d'équipements électriques et électroniques avec Recylum, autorisation de signature. Qui demande des explications auprès du rapporteur, le Vice-Président Monsieur Rabii Youssous ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

## **AFFAIRE N° 77 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – MARCHE N° 4055TV15 – ELAGAGE, ABAT-TAGE ET DEBROUSSAILLEMENT DES ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 77, marché élagage, abattage et débroussaillage des arbres sur le territoire de Montpellier. Un petit mot, Monsieur Youssous, sur ce sujet.

## **Rabii YOUSSEOUS**

La Métropole a lancé une consultation pour les prestations d'entretien des arbres. A l'issue de la procédure et après avis de la commission d'appel d'offres du 9 février 2016, il vous est proposé de retenir trois candidats dans le cadre du marché à bons de commande multiattributaire. Les commandes seront émises à tour de rôle. Les entreprises retenues sont Philip Fères, Gorce et Serpe.

### **Monsieur le Président**

Qui veut d'autres explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

## **AFFAIRE N° 78 : HORS COMMISSION – COMMISSIONS DU CONSEIL DE METROPOLE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

### **Monsieur le Président**

Dernière affaire de l'ordre du jour : il s'agit d'une affaire qui concerne les commissions du Conseil de Métropole. A la suite de demandes, il convient d'actualiser la composition des commissions – pour information, les modifications demandées sont pour la commune du Crès.

Il est par ailleurs proposé en séance d'ajouter un point : acter la modification de l'intitulé de la commission présidée par Monsieur Audrin pour la mettre en adéquation avec sa délégation, « commission biodiversité, culture scientifique et technique », en lieu et place de l'intitulé précédent, « commission valorisation, protection animale et biodiversité ».

Je mets aux voix la proposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Bonne soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée*